

Figure 1-1 : Carte du XVII^e siècle inspirée de celle de Flacourt.

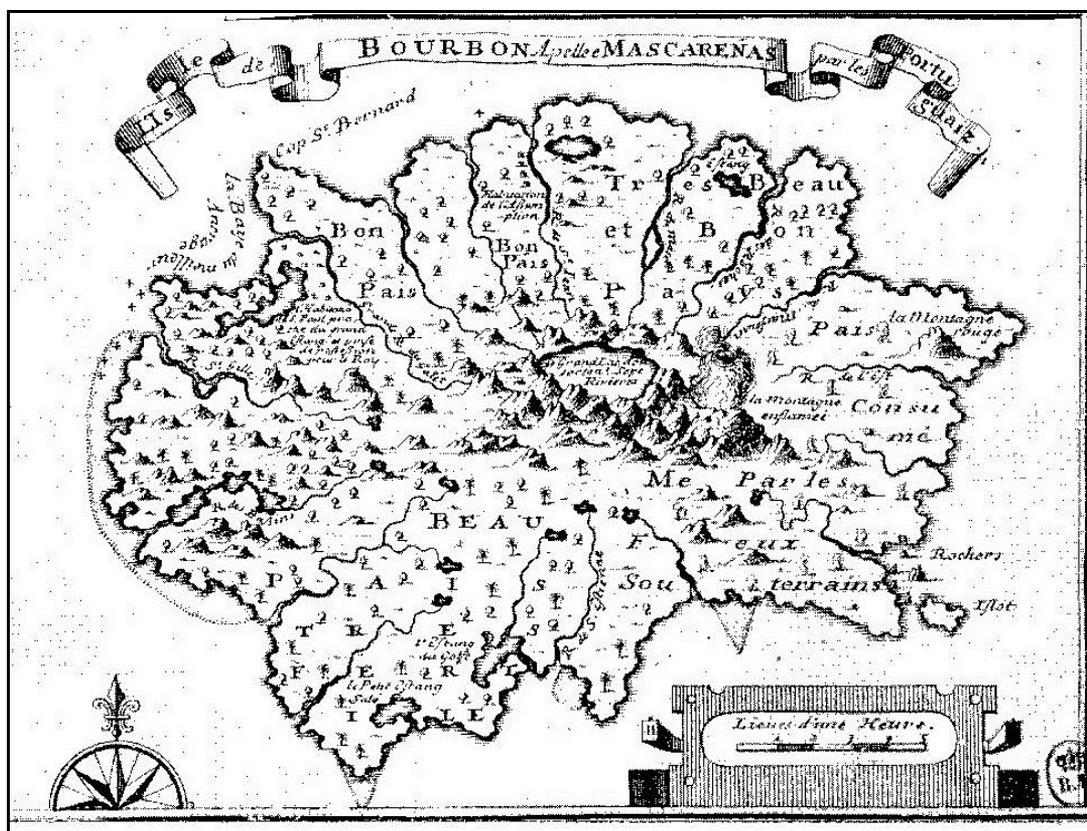


Figure 1-2 : Carte de Leguat qui entrevit Bourbon un matin d’avril 1691.

« [...] A mon avis, c’est un endroit pour se ravitailler aussi favorable qu’on peut le souhaiter, d’autant plus que l’île est inhabitée [...] ». Avril 1613.

« [...] Un grand calme nous a retenus dans le voisinage de cette île déserte [...] ». Mai 1616.

« L’île Mascarenhas [...] nous a semblé sans grand intérêt, d’abord parce qu’il n’y a point d’habitants [...] ». Juin 1616.

« Il n’y a point de peuple dans cette île [...] ». 1619.

« Il n’y a point d’autres créatures en cette île que des oiseaux [...] ». 1629¹.

¹ Samuel Castleton. A bord du navire *The Pearl*, 23 mars – 1^{er} avril 1613. R. P. D’Almeida, au large de l’île Mascarenhas, le 25 mai 1616. R. P. Luis Mariano, au large de l’île Mascarenhas, le 18 juin 1616. Villem Ysbrantsz Bontekoe, maître d’équipage sur le *Nieuw Hoorn*, qui relâcha vingt et un jours en 1619 à l’île Mascarin. En 1629 Thomas Herbert fait escale dans l’île que les pilotes anglais appellent « England Forest ». A. Loughnon. *Sous le signe de la tortue. Voyages anciens à l’île Bourbon. (1311-1725)*. 3^e édition. Saint-Denis, 1970, 285 p. p. 13-21.

Vie et mort des Blancs de Saint-Paul.

1667-1810.



Saint-Paul.

1. Introduction.

Cet ouvrage, qui reprend et complète notre mémoire de maîtrise soutenu en 1989 devant l'Université de La Réunion, a pour unique but l'étude démographique d'une petite population originale, celle des Blancs de Saint-Paul de 1667 à 1810, c'est-à-dire des origines du peuplement de Bourbon à l'orée du XIX^e siècle, premiers habitants de l'île, dont l'aventure nous paraît si précaire et si passionnante, précisément parce qu'ils ignoraient où elle les conduirait. Population exceptionnelle dont l'histoire initia celle de l'île.

Il s'agit donc ici de mesurer des phénomènes démographiques concernant une population précise. On ne trouvera pas ici une Histoire de la ville de Saint-Paul, ni une Histoire démographique de l'ensemble de la population de Saint-Paul de la fin du XVII^e siècle au début du XIX^e. Seule la population des Blancs de Saint-Paul a été étudiée durant cette période. Les Libres et les Esclaves n'ont donc pas été pris en compte, non pas que l'auteur veuille les ignorer, mais parce que l'étude démographique de cette population a été publiée sous le titre : « Les Esclaves et leurs maîtres à Bourbon, au temps de la Compagnie des Indes, 1665 à 1767 »².

1667-1810, pourquoi ces dates ? C'est le 7 août 1667 qu'on enregistre à Saint-Paul la première naissance survenue dans l'île Bourbon et c'est en 1810 que débute la période anglaise. Ainsi l'étude englobe-t-elle les périodes suivantes de l'Histoire de l'île, où la France sera constamment présente : les Compagnies des Indes (1667-1764) : les premiers temps jusqu'en 1714, la période du café, sous la Régence et jusqu'au traité de Paris (1715-1763) ; la période royale (1764-1789) ; la période révolutionnaire (1790-1803) ; l'administration Decaen (1803-1810).

Pour mener à bien l'étude démographique de la population blanche de Saint-Paul, nous avons procédé au dépouillement nominatif des registres paroissiaux et d'état civil de naissances, mariages et décès de la paroisse et commune de Saint-Paul³.

La genèse et les limites fluctuantes de la paroisse de Saint-Paul sont abordées dans la première partie qui s'attache surtout à développer une étude critique des sources. Le mouvement de la population observée est étudié ensuite. Nuptialité, fécondité, étude de la famille, espacement des naissances et mortalité font l'objet des derniers chapitres de l'ouvrage.

On trouvera en annexe les tableaux des données brutes.

○○○○○○

² R. Bousquet. *Les esclaves et leurs maîtres à Bourbon (La Réunion), au temps de La Compagnie des Indes. 1665-1767*. Livre 1 (767 pp.) ; livre 2 (607 pp.) ; livre 3 (794 pp.) ; livre 4 (782 pp.). WWW. Lulu. Com. Editeur : 3101 Hillsborough Street. Raleigh. NC. 27607. U.S.A., 2009.

³ Louis Henry. *Techniques d'analyse en démographie historique*. INED., 1980.

2. Méthode.

Nous avons procédé au dépouillement nominatif systématique des registres paroissiaux et d'état civil des naissances, mariages et décès de la paroisse et commune de Saint-Paul, de 1667 au 31 décembre 1811. Dans la mesure du possible les douze colonnes de la fiche modèle ont été renseignées. Les écarts entre baptême et naissance, les ondoiements, les fiançailles et bans, les dispenses diverses⁴, les remarques concernant la rédaction des actes ont été systématiquement notées ainsi que les différentes erreurs, le nom des desservants de la cure ou des officiers d'état civil, ceux des témoins, parrains et marraines, sachant signer ou non, ont été systématiquement relevés.

Ainsi, pour l'ensemble de la population blanche de Saint-Paul durant la période étudiée, nous avons enregistré 4 105 actes de naissance (3 846 naissances légitimes). 2 390 actes de décès ; 968 actes de mariages.

Nous avons procédé ensuite à l'ouverture des fiches de famille en considérant tous les mariages célébrés dans la paroisse et la commune. Ainsi ont été notés, lorsque c'était possible, les noms, prénoms, filiation, profession des conjoints (en notant l'année où le renseignement a été obtenu), le lieu et la date de célébration du mariage, son rang ainsi que l'âge au mariage, l'origine et le lieu de résidence des conjoints.

Une fiche de famille a été ouverte par remariage.

Les dépouillements nominatifs abrégés ont été ensuite utilisés pour enregistrer sur les fiches de famille les naissances (à défaut les baptêmes), les décès, les mariages et remariages des enfants et des parents.

Une fiche de famille a été ouverte pour les familles, dont on ignorait la date et le lieu du mariage, et leurs enfants dont on connaissait, soit la date de naissance ou de baptême, soit la date de sépulture. Ainsi tous les baptêmes, toutes les naissances ainsi que les décès correspondant à la famille considérée ont été enregistrés sur des fiches ouvertes à partir d'un mariage connu ou d'un mariage retrouvé.

Il ne restait plus qu'à transcrire sur des fiches de famille dans leur rubrique respective les personnes nées à l'extérieur ou qui n'avaient pas fait souche dans la paroisse et dont nous avons relevé l'acte de décès.

A ce stade nous avons fait appel au Dictionnaire Généalogique de L. J. Camille Ricquebourg afin de retrouver les dates de mariages, de naissances et de décès extérieurs à la paroisse et commune de Saint-Paul⁵.

⁴ Le Ricquebourg ne donne pas ces indications.

⁵ L. J. Camille Ricquebourg. *Dictionnaire généalogique des familles de Bourbon. Imprimerie de la Manutention. Mayenne. 1983.* Trois tomes, 2881 pp. Désormais cité ainsi : Ricq. suivi de la page.

Ainsi une fiche de famille a pu être ouverte et complétée, soit à l'aide des dépouillements nominatifs, soit à l'aide du « Ricquebourg », à partir du moment où la présence d'une personne à Saint-Paul était attestée par un, et au moins un, des trois actes B. M. S. enregistrés.

Toutes les fiches de familles étant renseignées, nous avons procédé à leur classement. A ce stade il est nécessaire de définir trois critères essentiels :

Les fiches M. sont celles dont la date de mariage est exactement connue par un acte des registres dépouillés ou grâce au « Ricquebourg » (chap. 18).

Les fiches E. seront toutes les autres dont la date du mariage a pu être évaluée à partir de la première naissance relevée, exacte ou évaluée dans le « Ricquebourg ».

Une fiche a été fermée (fiche F), lorsque la date de fin d'union est survenue avant la fin de la période d'observation, cette fin d'union pouvant être obtenue quand les dates de décès ou de divorce des conjoints ont été, soit relevées, soit données dans le « Ricquebourg ». De même une fiche a été fermée lorsque la date de décès de l'un des conjoints s'est trouvée être antérieure à celle de l'autre, évaluée dans le dictionnaire généalogique. Enfin lorsque l'acte de décès de l'un des deux époux signale l'état marital : « femme de ... », « époux de... », cette date de décès est considérée comme date de fin d'union.

Pour finir, des fiches particulières ont été ouvertes pour les femmes ayant eu des enfants naturels.

Nous avons obtenu le nombre de fiches suivant :

MF	MO	EF	naturel	total
686	436	149	157	1 428

Catégorie	F	O	Ensemble
M	686	436	1 122
E	71	78	149
Ensemble	757	514	1 271

Grâce au « Ricquebourg », le rendement MF/M de la reconstitution des familles des Blancs de Saint-Paul est bien meilleur que celui de 60 % environ obtenu dans les monographies de paroisses métropolitaines. Sur l'ensemble de la période d'étude, l'indice de rendement de la reconstitution des familles est de 61,14 %. Il est de 78,39 % pour celle allant de 1700 à 1789, sur laquelle porte l'essentiel de notre étude⁶.

⁶ En effet, si cette population insulaire blanche bénéficie d'une forte immigration, l'émigration est ici à peut près nulle d'où la rareté relative des fiches MO. . « D'après l'enquête de l'INED. le rendement moyen est de l'ordre de 60 % ». L. Henry. « Faut-il abandonner la reconstitution des familles ? ». Bulletin d'information. D. H., n° 29, février 1980, p. 16. Période 1667-1810, MF/M = 686/1122 = 61,14 % ; période 1700-1789 : MF/M = 566/722 = 78,39 %.

3. Les Registres paroissiaux et d'état civil de Saint-Paul.

Les registres dépouillés sont déposés aux Centre des Archives d'Outre-Mer et aux Archives Départementales de La Réunion.

Sous la régie de la Compagnie des Indes et pendant la période royale (1667-1792) ce sont les curés et vicaires qui furent chargés de constater l'état civil des habitants⁷. Conformément à l'Ordonnance de 1667 et à la déclaration royale d'avril 1736⁸, ces derniers enregistrèrent indifféremment : baptêmes, mariages et sépultures de tous les paroissiens qu'ils soient Blancs, Libres ou Esclaves. L'Edit royal de 1776 créant un dépôt des Chartes des Colonies renouvela cette obligation : curés et desservants des paroisses étant invités à établir un double des registres de baptêmes, mariages et sépultures, signé d'eux et légalisé par leur supérieur ecclésiastique.

La loi du 20 septembre 1792 confia aux municipalités la tenue et la conservation des registres d'état civil. Cette institution, entérinée à la Réunion par l'Assemblée coloniale, resta en vigueur jusqu'à l'abolition des municipalités en 1803. Le 9 vendémiaire an XII, (2 octobre 1803), un arrêté de Decaen institua dans chacun des quartiers de l'île un commissaire civil chargé de la tenue des registres d'état civil. Celle-ci ne fut rendue aux maires et adjoints municipaux qu'en juin 1815. Tenu en triple exemplaire, l'état civil discriminait les Blancs des Libres et des Esclaves. Souvent cependant un même registre était consacré aux Blancs et Libres⁹.

Nous étudieront successivement la qualité de l'enregistrement des naissances, celle de l'enregistrement des décès et enfin celle de l'enregistrement des sépultures.

3.1 L'enregistrement des naissances.

Il débute à Saint-Paul en 1667.

⁷ Dans ses lettres du 3 avril 1722 et 21 janvier 1734, la Compagnie précise que, en ce qui concerne l'île de France, « On comprend sous le nom d'habitant ou colon, tous ceux à qui elle a donné des terres à défricher et qu'elle en a rendu propriétaires pour qu'ils forment ce qu'on appelle une habitation, laquelle est destinée à fournir les rafraîchissements convenables aux vaisseaux qui sont en relâche. [...] Il y a deux destination dans l'habitant [...] les uns s'appellent petits habitants, tant à cause qu'ils sont tirés du corps des ouvriers, de celui des soldats, que pour ce qu'ils n'ont que 500 pas géométriques ou 156 arpents de terre à cultiver, et qu'il est défendu de leur en donner d'avantage », et 2 000 livres de crédit. « Les autres s'appellent « grands habitants par ce qu'ils sont tirés de l'état major et corps des employés, officiers des troupes, et gens au-dessus du peuple par la naissance, à qui elle fait donner 1 000 pas géométriques carrés » et jusqu'à 4 000 livres de crédit. AN. Col. F/3/205. *Code historique des Iles de France et de Bourbon*. « Chapitre 6. Section 4^e. Ce que l'on doit entendre par le titre d'habitant et à quoi il est obligé », etc., f^o 331- 339.

⁸ « Déclaration du Roi concernant la forme de tenir les registres de baptêmes, mariages, sépultures, vêtures, noviciats et professions, et des extraits qui en doivent être délivrés. Donnée à Versailles, le neuf avril mil sept cent trente-six ». ADR. C^o 2517, f^o 24 v^o - 27 r^o. *Registre des arrêts du conseil Supérieur. 1737-1739*. Transcription dans Robert Bousquet. *Dans la Chambre du Conseil. Quatrième recueil de documents pour servir à l'histoire des esclaves de Bourbon (La Réunion), tirés du registre des arrêts du Conseil Supérieur de l'île de Bourbon. Saint-Denis. 1737-1739*. WWW. Lulu. com, 2010, p. 49-54.

⁹ « Ainsi il devrait être maintenant possible, note, en 1963, André Scherer, de faire rapidement à Saint-Denis, non seulement des recherches généalogiques, mais aussi des études de démographie historique [...] ». A. Schérer et Paule Carrère : *Répertoire des registres paroissiaux et d'état civil antérieurs à 1849*. Nérac, 1963. 141 pp.

Nous avons dépouillé treize registres paroissiaux des naissances où sont indifféremment enregistrées les naissances des Blancs, Libres et Esclaves, de 1667 à 1791 et, après une lacune de deux ans (1791-1792), vingt et un autres registres d'état civil ouverts à l'effet de constater les naissances des citoyens puis de la population blanche de Saint-Paul.

Le dépouillement des treize premiers registres paroissiaux ne présente pas de difficultés particulières de lecture, parce que la collection de registres est une copie exécutée en vertu de l'arrêté gubernatorial du trente octobre 1860 ordonnant qu'il soit « *procédé à la copie littérale des registres de l'état civil déposés aux archives de la commune de Saint-Paul à partir de 1667 jusqu'à 1791 inclusivement* ». Si la lecture en est relativement aisée, dans les premiers temps, les lacunes et les erreurs du copiste sont nombreuses mais peuvent, le plus souvent, être corrigées.

On peut distinguer deux grandes périodes dans la qualité de l'enregistrement des naissances à Saint-Paul sur les registres paroissiaux de 1667 à 1791.

- L'époque antérieure à l'arrivée des premiers Lazaristes, de 1667 à 1714. Subdivisée elle-même en deux sous périodes.
 - Celle des desservants de fortune et des prêtres autoritaires, 1667 à 1699. Elle constitue la première partie du registre ADR. GG. 1, où l'on relève dans la paroisse la signature de dix desservants.
 - Celle où, de 1700 à 1714, on note la présence de huit officiants différents.
- L'époque postérieure à cette arrivée, qui, elle-même, se subdivise en trois parties.
 - 1715 à juillet 1729, la période du curé Abot qui évangélise l'île durant seize ans et que toute l'île pleure à sa mort.
 - 1737 à 1769, la période du curé Monnet qui revient de Chine pour gouverner la paroisse : trente-deux ans de présence attestée par des signatures¹⁰.
 - 1767 à 1792, la période où le curé Davelu signe vingt-cinq années de présence dans la cure¹¹.
- La période des registres de constatations des naissances des citoyens du canton de Saint-Paul de 1794 à 1811, période de l'île républicaine, puis de l'île Bonaparte¹².

¹⁰ ADR. A 1. *Almanach religieux...*, op. cit., p 76. Sépulture le 30 mai 1781 de François Monet, prêtre de la Congrégation de La Mission, natif de Saint-Denis au Bourg d'Azaine en Picardie, diocèse d'Amiens, ancien curé de cette paroisse, « en présence des notables habitants et du concours de la paroisse dont il avait su mériter pendant sa vie le respect, l'estime et la confiance, par son zèle et sa charité... ». Davelu. ADR. GG. 19, n° 6708.

¹¹ Le 27 décembre 1791, Davelu (+ : 9 décembre 1816 à Saint-Paul) enregistre le baptême de Jean Guillaume Le Jeune, né le 10 octobre précédent, fils de Guillaume Jean Le Jeune, négociant, et de Jeanne Anne Marguerite Arnoye. ADR. GG. 22, f° 36. Il clos le registre GG. 22 au f° 40 v° « Je soussigné, curé de cette paroisse, certifie que le présent registre, destiné pour les actes de l'année quatre-vingt-dix, renferme les actes de quatre-vingt-onze, parce qu'on a négligé de nous en envoyer pour cette année, comme il était [envisagé], et que nous avons cru pouvoir continuer sur l'ancien. A Saint-Paul, le 6 (?) janvier 1792. Davelu ».

¹² Un premier registre de 48 feuillets est ouvert par Pierre Dusanger, Substitut du Procureur général du Syndic de direction de l'île Bourbon conformément « au titre 2 de l'article de l'Assemblée coloniale de cette [île], du 10 mai 1793, approuvé par le Gouverneur, le 18 du dit mois, par lequel arrêté, l'Assemblée coloniale a adopté la loi qui détermine le mode de constater l'état civil du citoyen, décrété par l'Assemblée Nationale législative le 20 septembre 1792. Le dit registre à l'effet de constater la naissance des citoyens du canton de Saint-Paul. Le 12 décembre 1793, l'an deux de la République Française ».

1807. 4 E 1-88, f° 32 v°. Clos à Saint-Paul, « île Bonaparte, le premier janvier mil huit cent huit. Le commissaire civil. Chauvet ».

1811. 4 E 1-112. 5 décembre 1811, f° 22 v° : dernier enregistrement d'une naissance d'enfant de la population blanche par Guillaume Burch, commissaire civil du quartier Saint-Paul. Clos f° 24 r°.

3.2 Critique du registre ADR. GG. 1. 1667-1699.

Ce registre ouvert, le 3 février 1860, conformément à l'avis du gouverneur, en date du 30 octobre 1860 est une transcription littérale des anciens registres d'état civil de la commune de Saint-Paul, de 1667 à 1791 inclusivement.

Cette copie des plus anciens registres paroissiaux contient de très nombreuses erreurs et lacunes.

Il est vrai que le greffier n'eut pas la tâche facile, les actes ayant été transcrits dans le plus grand désordre et treize actes ayant été enregistrés deux fois au moins par des scribes différents, preuve que, pour l'occasion, la transcription ordonnée a bien été littérale. C'est ainsi qu'un des plus célèbres actes d'état civil de la Réunion, le premier baptême enregistré, l'a été deux fois, avec comme parrain, pour le premier, M. Regnault, et pour le second, Jean Bellon¹³.

L'organisation de ce registre a été excellemment décryptée par A. Schérer dans son répertoire des registres paroissiaux et d'état civil¹⁴.

La liste des prêtres qui se sont succédé à Saint-Paul dans ces temps incertains s'établit ainsi :

- Louis de Lanonino de Matos, cordelier portugais, qui arrive le 24 février 1667 à bord d'une flotte venant du Brésil et relâche quelques mois à Saint-Paul¹⁵. Il bénit la première chapelle édifiée dans la paroisse le premier mai 1667¹⁶.
- Jean Jourdié, prêtre lazarisite, qui arrive de Madagascar pour y rétablir sa santé, y officie ensuite dans la chapelle élevée par Etienne Regnault et baptise jusqu'au 20 novembre 1672, à l'exception de trois baptêmes célébrés par Montmasson.
- En mars 1669, Jourdié est rejoint par le père Michel Montmasson, son supérieur et confrère qui vient de Madagascar¹⁷.
- Le frère Capucin, Denis de Quimper, célèbre ensuite trois ou quatre baptêmes pour Bonnet.
- Tous les autres baptêmes, depuis le 25 septembre 1674 jusqu'au 29 novembre 1686, ont été célébrés par le R. P. Bernardin¹⁸.
- Y. de Mille, prêtre du diocèse de Nantes et aumônier du vaisseau le *Saint-François d'Assises*, passe ensuite¹⁹.

¹³ ADR. GG. 1, n° 1 et GG. 1, n° 175.

¹⁴ A. Schérer et Paule Carrère : *Répertoire des registres paroissiaux et d'état civil antérieurs à 1849*. Nérac, 1963. 141 pp. Voir en annexe l'Histoire du R.P. Camenhén 1689.

¹⁵ « Saint-Paul. La plus ancienne paroisse de la colonie et la seule de toute l'île, de 1667 à 1714. » ADR. A 1. *Almanach religieux*, 1864, p. 79-80.

¹⁶ J. Barassin. *Histoire des établissements religieux de Bourbon au temps de la Compagnie des Indes. 1664-1767*. Documents et recherches 9. Fondation pour la Recherche et le Développement de l'océan Indien. Saint-Denis, p. 18.

¹⁷ Le P. Michel Montmasson, « quelques années après, n'échappa au massacre du Fort-Dauphin et ne rentra miraculeusement en France que pour aller chercher une mort plus glorieuse au nord de l'Afrique. Ce digne enfant de Saint-Vincent de Paul, devenu vicaire apostolique de la Régence d'Alger, fut en 1683, attaché à la bouche d'un canon et lancé sur les vaisseaux du maréchal d'Estrée [...]. ADR. A 1. *Almanach religieux...*, *op. cit.*, p. 75.

¹⁸ Le Père Bernardin, « Missionnaire apostolique et commandant de l'île Bourbon, sous les ordres de Sa Majesté ». ADR. GG. 1, n° 122. 18 février 1689. « Bernardin de Quimper Corentin, très vertueux religieux Capucin ». ADR. GG. 1, n° 134, 14 mai 1683. « Prédicateur capucin ». ADR. GG. 1, n° 105, 30 août 1681. Barassin. « L'esclavage à Bourbon ». *Recueil Trimestriel de documents et travaux inédits pour servir à l'histoire de La Réunion (ancienne île Bourbon)*, nouvelle série, n° 2, Archives départementales de La Réunion. Ed. Couderc. Nérac, 1957, p. 20.

¹⁹ ADR. GG. 1, n° 150, 26 mai 1689.

- Camenhen, déposé par *l'Oriflamme*, confesse avoir baptisé du 24 mars au 4 mai 1674²⁰.
- Le P. cordelier, Bonnaventure, de Partenay en Fontenoy.
- Le P. cordelier Bonnet (1675).
- Le Frère Malart (1676).
- Le P. Hyacinthe, venu avec Vauboulon (14 avril 1690, au 8 octobre 1695).
- D'Etchemendy, ancien aumônier du *Médembick* et laissé à Bourbon par le Comte de Serquigny²¹ (20 septembre 1696, au 7 juin 1698).
- Rouleau (18 octobre 1698, au 7 décembre 1699).

Nous emprunterons au R. P. Camenhen ses commentaires pour évaluer le degré de confiance qu'il faut accorder au registre ADR. GG. 1 pour la période allant de 1667 à 1699 inclus.

Le prêtre retrace l'histoire du premier registre qui lui échoit à son arrivée. Il a été écrit et fait par le Très R. P. Bernardin, des folios 1 à 16. Bernardin le juge incomplet et lui ajoute trois actes, lesquels, pour cette raison, deviennent doubles ou triples. Il s'agit des actes n° 91, 81, 138 ; des actes n° 92, 82 et des actes n° 93, 80, 122²².

Dans le registre suivant rédigé de sa main, folios 16 à 37, le Révérend Père Camenhen exprime ses doutes et justifie son action, aux f° 19 v° et 20 r°. Ayant reçu les témoignages de quelques-uns des habitants qui lui ont fait « *entendre que le baptistère était irrégulier et, l'ayant expérimenté à la lecture* », il collationne le registre trouvé dans l'église et paroisse de la Conception, du Fort Saint-Paul, « *lequel étant examiné, n'étant point juste : y manquant beaucoup de baptêmes et les autres étant peu conformes à la vérité, après les avoir plusieurs fois copiés* », il décide de distribuer les registres des paroisses de cette île et de tenir des registres conformes aux ordonnances royales.

Au fil des actes le R. P. Camenhen constate l'incurie de ses prédécesseurs et la mauvaise tenue du registre : « *un livre très mal conditionné* ». Il s'en irrite : « *devine qui pourra dans quelle année, si de 1700 ou 1690 ou autre : le révérend père n'y étant point scrupuleux* », remarque-t-il le premier septembre 1690 (?) en enregistrant le baptême d'un nommé Athanaze « *qui ne connaît point son père* »²³.

C'est encore lui qui relève, sarcastique, une nouvelle erreur de son confrère : « *qui ne vint au monde que vingt-cinq jours après son baptême* », note-t-il en collationnant en juin 1689 l'original signé de la main de Bernardin d'un acte de baptême en date du 17 août 1676. « *Cette date, grince-t-il encore, montre le peu d'exactitude de notre [vénéré Père] prédicateur et le peu d'estime qu'il fait [d'un] emploi vraiment apostolique* ».

Dans sa louable indignation le R. P. ajoute le désordre au désordre. Il s'en excuse : « *ceux qui liront le registre de baptêmes faits par le R. P. Bernardin de Quimper, Capucin prêtre,*

²⁰ Ibidem.

²¹ Barassin. « L'esclavage à Bourbon ». *Recueil Trimestriel...*, op. cit., p. 22.

²² « Nous avons cru, écrit-il, qu'il était de notre devoir de tenir [registres, n'en] n'ayant point trouvé qui fût conforme aux Ordonnances de Sa Majesté très chrétienne [...] ; nous en avons voulu faire de tous les baptêmes faits par le passé, collationnant celui qui s'y est trouvé dans l'église et paroisse de la Conception au fort Saint-Paul, lequel étant [bien] examiné, n'était point juste y manquant beaucoup de baptêmes, et les autres étant peu conformes à la vérité, après avoir été plusieurs fois copiés [...] ». Il y avait donc des registres paroissiaux à Saint-Paul, Saint-Denis et Sainte-Suzanne qu'en raison de la fréquence des cyclones sans doute on avait dû plusieurs fois recopier. Le plus exact de tous était celui de Saint-Paul. ADR. GG. 1, f° 19 v°-20 r°, n° 118. « But que se propose le R. P. Camenhen ». J. Barassin. *Naissance d'une chrétienté. Bourbon des origines jusqu'en 1714*. Saint-Denis, 1953, p. 162.

²³ ADR. GG. 1, n° 107. Mairaine : Françoise Mahon.

seront sans doute surpris lorsqu'ils les verront biffés ou croisés, mais ils cesseront de l'être quand ils sauront que c'est messire Georges Camenhen, prêtre du diocèse de Vannes, ci-dessus signé, qui les a ainsi biffés et croisés ».

Il est vrai que sa tâche de remise en ordre est rude tant ses confrères semblent avoir été négligents : « *copié et vérifié sur un vieux papier volant que le père de l'enfant m'a donné, vérifié sur un vieux registre, signé Bernardin, Capucin, et enregistré sur un autre vieux registre et mis en meilleur ordre des plus conformes aux ordres du roi* »²⁴.

Lui-même finit par se tromper : « *Nous [avons] apporté deux fois ce baptême par mégarde, mais en cela nous avons suivi sans penser ce registre du père Bernardin, [aussi] immatriculé deux fois* »²⁵.

C'est pourquoi, « *après avoir donné les registres de baptême de leurs enfants à tous les habitants* » et reçu les avis de quelques-uns d'entre eux, il entreprit de réformer le registre laissé par son prédécesseur en se déplaçant de maison en maison, « *avec assez de peine par rapport au lieu* », pour leur faire lecture de tout ce qui se trouvait dans le registre les concernant et réformer celui-ci grâce à leur témoignage. C'est ainsi qu'il note au sujet du baptême à Saint-Paul, le 12 avril 1677, de Jacques Pitou, fils d'Antoine Pitou et de Marie Toute, né le 5 du même mois et an : « *ce que je rapporte selon le témoignage de son père et parrain, pour ne l'avoir point trouvé dans le présent livre* »²⁶.

L'entreprise était louable, sa réalisation laissa fort à désirer. En effet le témoignage des habitants corroborait parfois les irrégularités de l'ancien registre, « *en ce qu'il rapportait le baptême d'un enfant quelquefois un an plus tôt qu'il n'y était venu au monde* », et surtout, nonobstant les débordements bachiques dont il s'était fait une spécialité, l'abbé Camenhen, sans doute trop impliqué dans les luttes politiques qui l'avaient opposé au gouverneur Drouillard²⁷, avait, lui-même, complètement négligé d'annoter les actes religieux de son

²⁴ Voir en ADR. GG. 1, n° 114, le 20 octobre 1685, le baptême à Saint-Paul de Romain Royer, fils de Antoine Royer et Marguerite Texere, marraine Andrée Texere, métisse des Indes, sa grand-mère. Ibidem. n° 117, le 17 août 1676, le baptême à Saint-Paul, de Marie Royer, fille naturelle de Antoine Royer, collationné le 14 juin 1689 par Camenhen et enregistré sous le titre « ordre du papier baptistère - non légitime ». Ricq. p. 2595. Ibidem. n° 115, le 22 janvier 1682, le baptême, à Saint-Paul, de Marie Barrière, fille de Jacques Barrière, dit Des Roches, et de Ignace Texere. Ricq. p. 92. Ibidem. n° 179 et 180, la naissance, le 17 septembre 1683, et le baptême, le 2 juin 1688, à Saint-Paul, de Jeanne et Marie Hibon, filles de Pierre Hibon et de Jeanne de La Croix. Ricq. p. 1251.

²⁵ ADR. GG. 1, n° 116.

²⁶ « Selon le rapport du père et de la mère », le 26 novembre 1674, Bernardin baptise à Saint Paul Thérèse Mollet, fille de Claude Mollet et de Jeanne de la Croix, née le 6 mai 1673. ADR. GG. 1, n° 45. « Selon le rapport du père et de la mère », baptême le 25 novembre 1674 de Geneviève Dennemont, née le 6 juin 1673 à Saint-Paul. ADR. GG. 1, n° 46. Jacques Pitou : b : 12 avril 1677. Parrain : Jacques Loret, dit Saint-Honoré ; marraine : Françoise Chatelain de Crécy. ADR. GG. 1, n° 57. « Sur le rapport des parents, examen des registres, avec leur mémoire », Marie Dalleau, fille de Julien Dalleau, dit La Rose, et de Domingue des Rosaies, née le 8 août 1681 à Saint-Paul. Signé Camenhen, le 25 mai 1689. ADR. GG. 1, n° 145. « Au témoignage de Saint-Honoré, menuisier à Paris », le 26 novembre 1674, Bonnaventure de retour sur la *Velze*, baptise à Saint-Paul Jacques Fontaine, fils de Jacques, né le 25 octobre. Signé Camenhen, 1^{er} juin 1689. ADR. GG. 1, n° 146. Le 4 juin 1689, Camenhen certifie le baptême fait, le 17 septembre 1683, de Jeanne Hibon, fille de Pierre, née le 15 septembre, et « vérifié sur un vieux papier volant que le père m'a donné ». ADR. GG. 1, n° 179.

²⁷ Le curé de Saint-Paul, que Drouillard, appelle « bouteille bretonne bonne à casser », est sans cesse « saoul comme une bête » et ne se possède plus lorsqu'il a bu le « frangourin ». Le prêtre se montre d'une rare négligence dans le service au point de laisser « le Saint-Sacrement de l'autel exposé à tout moment, en danger d'être mangé par les fourmis et quaquerlats [cancelrats] ». Pour parer au scandale, le 30 mai 1688, le gouverneur prit une ordonnance interdisant à quiconque de donner « aucun vin de miel ni de cannes, ni autre boisson capable de faire varier l'esprit de l'homme, au sieur Camenhen, prêtre aumônier de cette île, sous peine de vingt livres d'amende payable comptant pour la première fois seulement, et quarante écus en cas de récidive, et soixante écus en cas de contravention ». Sur Camenhen, un curé « cabaliste » et la guerre d'influence et d'escarmouches qu'il mena contre Drouillard, voir J. Barassin. *Naissance d'une chrétienté. Bourbon des origines jusqu'en 1714*. Saint-Denis, 1953, p. 149-161. On trouve des traces de ce conflit jusque dans le registre des baptêmes : le 20 février 1688 est baptisé à Saint-Paul, Jean-Baptiste Lauret, fils de Jacques Lauret, dit Saint-Honoré et Félice Vincente, prénommé ainsi du nom de Jean Baptiste Drouillard. Pour l'occasion Camehen qui rédige l'acte en 1689, indique qu'il refuse à Drouillard, « autrefois pauvre commandant dans l'île, où il a été le père et le créateur des misérables [...] », l'honneur d'être parrain, en

pastorat. Lorsqu'en 1689, le départ de Drouillard et la crainte des sanctions, lui eurent rendus quelque sagesse, il se consacra activement à la réforme des registres. *Il s'ensuit que les actes des baptêmes conférés entre 1680 et 1689 sont dans un désordre ahurissant* »²⁸. Citons ici, après Jean Barassin, un exemple de la prolixité et de la fantaisie de l'abbé Camenhen :

« Le 29^e jour du mois de juin de l'année 1689, sur les 9 heures du matin, étant sur le point de commencer la messe solennelle de la fête des glorieux apôtres saint Pierre et saint Paul, un noir que l'on nomme Joannès, qui demeure chez Anthoine Cadet, vint nous avertir que Louise Nativel, la femme du dit Cadet, était très dangereusement malade et en travail d'enfant. Nous nous y transportâmes avec le Très Saint Sacrement pour la communier si elle était en l'état ; mais le Bon Dieu y alla devant nous, où y étant et y allant sous les espèces du pain des Anges... nous osons espérer que sa Sainte Mère, dont elle portait le Saint Scapulaire de sa congrégation du Mont-Carmel... sollicita son aimable Fils de la délivrer de la peine où elle était ; y étant arrivé et la trouvant hors de danger, nous ne jugeâmes pas à propos de la communier, de peur qu'étant émue beaucoup, elle ne fit quelque chose contre la dignité d'un si auguste sacrement, dont nous nous contentâmes de lui donner la bénédiction ; et ayant baptisé une fille, qui était parvenue du légitime mariage entre le susdit Anthoine Cadet et elle, nous nous retournâmes pour célébrer notre grande messe, que nous dûmes avec beaucoup de peine. Nous avons suppléé les cérémonies du baptême de la dite fille qui a été tenue sur les fonts et nommée Louise par François Nativel et Louise Siaram, tous deux habitants du dit lieu. Fait devant des témoins, le dimanche dans l'octave de la fête de saint Pierre et saint Paul, le [5^e] après la Pentecôte, et le 3^e jour du mois de juillet de la susdite année, en présence des témoins qui ont signé. Elle [la dite enfant] mourut et fut inhumée au cimetière de la dite église, le même jour au soir, en présence des mêmes témoins. Signé : Antoine Cadet, Touchard, Prieur de la Congrégation du Carmel. G. Camenhen, prêtre, missionnaire apostolique, F. Mussard, Jacques Fontaine, congréganiste du Carmel »²⁹.

Il est donc certain que Camenhen n'a pu parvenir à réunir tous les actes de baptêmes de ses paroissiens ni à les répartir tous dans leurs paroisses respectives. Lui-même en convient qui note, le 6 juin 1683, à l'occasion du baptême à Saint-Paul de Monique Vincenzo, fille de François Vincenzo, dit le Discret, et de Louise Fonsèque : « *qui fut baptisée par le susdit père Bernardin qui ne précise pas plus dans cet extrait que dans la plupart des autres, dans quelle église il a baptisé cette fille ; nous ne pouvons pas non plus le distinguer dans une si grande confusion* »³⁰.

Pour la reconstitution des familles, nous avons suivi les indications du Ricquebourg, lorsque il ne nous a pas été possible de lire ou de retrouver le lieu du baptême parce qu'il n'était pas indiqué sur la copie ou qu'il était illisible.

Pour ce qui est des naissances survenues dans la population qui fait l'objet de notre étude, il serait donc bien téméraire de se fier à la qualité du registre GG. 1, pour la période couvrant les années 1667-1699. Ce registre n'est pas fiable et les conclusions que nous pourrions en tirer par la suite seront avancées avec la plus grande réserve.

raison de « son impiété envers l'Eglise, Dieu, le Roi, et son inhumanité envers nous, et sa cruauté envers son peuple [...] ». ADR. GG. 1, n° 143. Ricq. p. 1528.

²⁸ ADR. n° 306. Sur les actes rédigés par Camenhen, voir l'analyse qu'en fait J. Barassin dans : *Naissance d'une chrétienté. Bourbon des origines jusqu'en 1714*. Saint-Denis, 1953, p. 163.

²⁹ En note marginale. « Récit que fait le R. P.P. Camenhen de la mort de Louise Cadet et de la naissance de sa fille », alors qu'il s'agit là de la naissance et du décès de Louise Cadet, fille de Antoine Cadet et de Louise Nativel. ADR. GG. 1, Saint-Paul, n° 159.

³⁰ ADR. GG. 1, n° 110 ; parrain : Guy Royer, dit l'Eveillé ; marraine : Monique Pereire.

3.3 Erreurs et lacunes.

Considérons maintenant l'ensemble des registres de baptêmes de 1667 à 1791 pour déterminer trois types de difficultés ou d'erreurs rencontrées au fil des dépouillements. Ce sont :

1. Des difficultés dues aux limites même du sujet traité, en particulier dans ADR. GG. 1 à 13.
2. Des erreurs que l'on croit pouvoir attribuer au(x) greffier(s) en charge de la copie des registres.
3. Des erreurs imputables aux rédacteurs des actes.

3.3.1 Les difficultés dues aux limites du sujet traité.

Très peu de difficultés de lecture, par contre, dans les premiers temps, pour s'en tenir à notre sujet, et en raison de la rédaction approximative des registres paroissiaux dépouillés, des difficultés pour distinguer les Blancs des Libres ou des Esclaves, étant bien entendu que, dans les débuts de Bourbon, le terme « Blanc » relève plus de la discrimination socio-économique que raciale. Dans les débuts du peuplement de Bourbon, les sources sont imprécises quant au statut des Malgaches importés dans l'île. Cependant ceux-ci sont bel et bien les dépendants des « Blancs », leurs « Ondeves » en langue malgache, leurs « noirs » selon la terminologie bourbonnaise, leurs esclaves selon la terminologie européenne. « Les noirs », « les nègres » qui apparaissent, dès 1668, dans les premières sources manuscrites dépouillées, s'ils ne sont pas notés comme « Esclaves », ne sont pas désignés ni considérés comme « Blancs » ou « habitants » et par conséquent libres. C'est à partir de 1690 que, sous l'influence du Code Noir des Antilles de 1685, dont les dispositions furent connues à Bourbon, en décembre 1689, par l'entremise du gouverneur Vauboulon et des passagers du *Saint-Jean-Baptiste*, les « Noirs » sont clairement définis comme « esclaves »³¹. C'est ainsi que certaines familles ont été écartées comme ne relevant pas du groupe des Blancs³².

Avec les curés Davelu et La fosse, en 1783, on retrouve cette difficulté : le libre Ribaut n'est pas signalé en tant que tel³³, tout comme Torèdre de Santos et Marie Françoise qui baptisent un enfant en 1782³⁴, ne seront signalés « noirs libres de Manille » que par François Bruno en 1784³⁵.

³¹ Voir « Genèse d'un esclavage », dans Robert Bousquet. *Les esclaves et leurs maîtres ...*, *op. cit.*, . Livre 1, p. 500-683. WWW. Lulu. com. Editeur : 3101 Hillsborough ST. Raleigh. NC. 27607. U.S.A., 2009. Jean Barassin. « Aperçu général sur l'évolution des groupes ethniques à l'île Bourbon depuis les origines jusqu'en 1848 ». Mouvements de populations dans l'océan Indien. Actes du Quatrième Congrès de l'Association Historique de l'océan Indien et du Quatorzième Colloque de la Commission Internationale d'Histoire maritime, Saint-Denis-de-La-Réunion, du 4 au 9 septembre 1972. Librairie Honoré Champion. Paris, 1979. p. 245.

³² Voir ces familles en annexe II.

³³ ADR. GG. 8, n° 8694, du 2 novembre 1773.

³⁴ ADR. GG. 11, n° 11065, de 1782.

³⁵ ADR. GG. 11, n° 11473.

A l'inverse, nous avons surpris une fois Davelu à enregistrer dans un même commentaire et au second rang, à la suite d'un esclave : Sévère fils de François Adam et de Gertrude Adélaïde³⁶. Ce qui nous semble correspondre à la fois au caractère du personnage et à la réalité du déroulement des cérémonies de baptêmes où les enfants étaient présentés sur les fonts baptismaux sans discrimination du moins quant au moment et au lieu, sinon au cérémoniel et, plus important pour notre étude, ce qui semble prouver que le curé Davelu ne différerait pas l'enregistrement des actes de baptêmes.

3.3.2 Les erreurs dues au greffe.

Plus gênant est le fait que le greffe ne fit pas une copie littérale des actes comme le stipulait l'arrêté. Comme c'était l'usage en 1870, il modifia l'ordre des actes en constituant trois séries de registres : baptêmes, mariages et décès. Nous n'avons pas consulté l'ensemble des originaux correspondant à la période étudiée, cependant, ceux que nous avons dépouillés, pour vérifier la fiabilité de l'enregistrement du greffe, mêlent les actes de baptêmes à ceux de mariages et de sépultures.

Nous avons surpris une fois en 1712 le greffe à rectifier une erreur du curé Sennet. Il signale qu'il a ajouté « Anne » au prénom de « Marie » Royer, noté en marge par le rédacteur initial³⁷. Il commit très certainement d'autres erreurs en rapportant en marge les noms des baptisés, des mariés ou des défunts³⁸.

Il en fit aussi très certainement en sautant ou en confondant des actes. Ainsi dans l'acte ADR. GG. 2, n° 2170, du 28 juin 1732, le copiste note : « *le vingt-huitième jour du mois de juin de l'année 1732, j'ai baptisé Louise, née le jour précédent, fille de Monique, esclave de M. Dusar, et d'un père inconnu* ». Signé Desbeurs, prêtre missionnaire. Cette naissance est signalée « Mercier » en marge. Elle est en réalité, déclarée à sa naissance le 28 juin 1732 et enregistrée sur ce qui semble être l'original : fille de Guillaume Mercier et de Louise Touchard³⁹.

Le greffe oublia de noter quelques actes contenus dans les originaux dont il disposait. C'est ainsi que nous relevons dans ADR. GG. 22, f° 36 v° et f° 39 v°, quatre actes des 16 octobre et 27 décembre 1691 qui ne figurent pas en ADR. GG. 13, copie qui s'achève la même année.

³⁶ ADR. GG. 8, n° 8713, du 23 novembre 1773.

³⁷ ADR. GG. 1, n° 721.

³⁸ Cf. Fontaine, signalé Payet en ADR. GG. 1, n° 836, en 1714, et Paul Payet noté Paul Parmy, en ADR. GG. 8, n° 8044, du 27 août 1770.

³⁹ ADR. 1 Mi-31-B71, f° 3 v°.

3.3.3 Les rédacteurs de 1700 à 1791.

Pour la période 1700 à 1791, à partir des registres de baptêmes dépouillés, une liste des desservants de la paroisse de Saint-Paul a été établie et figure en annexe⁴⁰. Au total, en cent vingt-cinq ans, c'est cinquante-six noms de rédacteurs différents que l'on relève : treize de 1667 à 1699⁴¹, vingt-deux pour la période de 1700 à 1749, et vingt et un durant les quarante et deux dernières années.

Outre Camenhen et indirectement Bernardin, dont nous savons les méthodes de rédaction, grâce aux commentaires du premier, d'autres prêtres ont plus ou moins marqué la paroisse de leur personnalité. Sur ces derniers, nous n'avons glané que les quelques renseignements qui nous permettent d'augurer de la bonne ou moins bonne tenue des registres.

Certains de ces prêtres étaient de santé fragile et se faisaient fréquemment suppléer par des prêtres de passage, comme le Dominicain Jean Senet, remplaçant de Marquer, qui officie à Saint-Paul de 1709 à sa mort survenue le 19 août 1712⁴² ; ou encore Duval qui, malade en 1713, est suppléé par Jacques Enen, aumônier du *Langreste*. Le 2 juin 1713, à l'occasion du baptême de Marie Justamond, fille de Henry Justamond et de Luce Payet, née le 29 mai précédent, Duval note que : attendu qu'il est « *fort malade* », c'est le père qui a rédigé pour lui⁴³. Le même Duval est à nouveau si malade en janvier de l'année suivante qu'un des parrains est contraint de signer l'acte de baptême à sa place⁴⁴.

D'autres n'eurent manifestement pas toujours le souci de soigner l'enregistrement. Ainsi faut-il tenir pour sujets à caution les enregistrements effectuée par l'abbé Pierre Marquer, curé de Saint-Paul de 1702 à 1709, qui buvait « *au-delà de sa soif* » et « *négligent pour l'instruction de ses paroissiens [...] omettait aussi de noter les baptêmes, mariages et sépultures, qui pourtant, à Saint-Paul, lui rapportaient 200 écus au moins de casuel, en plus des cent écus qu'il recevait de la Compagnie* »⁴⁵. Il faut également s'interroger sur la fiabilité des écritures tenues par Desbeurs qui signe à Saint-Paul de 1732 à 1734, puisqu'il ne tiendra pas les registres de sa paroisse de Saint-Pierre, du 3 avril 1766 au 3 mars 1768⁴⁶.

⁴⁰ Annexe II : Liste des rédacteurs de 1700 à 1791.

⁴¹ Voir supra : Critique du registre ADR. GG. 1, de 1667 à 1699.

⁴² Antoine Desforges-Boucher (par Jean Barassin). « *Mémoire pour servir à la connoissance particulière de chacun des habitans de l'Isle de Bourbon* ». *L'île de Bourbon et Antoine Boucher (1679-1725), au début du XVIII^e siècle par Jean Barassin*. Association des Chercheurs de l'océan Indien et Institut d'Histoire des Pays d'Outre-Mer. Aix-en-Provence. Imprimerie de l'Université de Provence. Centre d'Aix, 2^e trim. 1978. A.C.O.I. – I.H.P.O.M., Aix-en-Provence. 1978. p. 259, note 1. + en ADR. GG. 15, n^o 60.

⁴³ ADR. GG. 1, n^o 789. Parrain et marraine : Germain Payet et Louise Payet, femme de François Cozan. Ricq. p. 1441.

⁴⁴ ADR. GG. 1, n^o 829. Baptême de Geneviève Parny, fille de Pierre Parny [Jean De Forges, dit] et de Barbe Mussard. Parrain et marraine : Jacques Léger et Marie Anne Boucher. Ricq. p. 973.

⁴⁵ Contrairement à son confrère Vincent Robin de Saint-Germain qui officiait à Saint-Denis, de mai 1704, à août 1711, Marquer, curé de Saint-Paul d'avril 1702 à avril 1709, n'était point « *avaricieux* », mais buvait au-delà de sa soif et « *souvent perclus des deux bras* » ne pouvait pas dire la messe. Les Directeurs décidèrent de relever les deux prêtres. Antoine Desforges-Boucher. « *Mémoire pour servir ...* *op. cit.*, p. 269. note 2. C'est lui qui, en 1703, reçut Mgr. Thomas Maillart, légat du Pape Clément XI aux Indes et en Chine. Marquer fit construire l'ancienne église paroissiale de Saint-Paul, « *benie le 27 mars 1709, sous le vocable de la Conversion de l'apôtre des nations* ». ADR. A 1. *Almanach religieux...*, *op. cit.*, p. 74.

⁴⁶ « Il n'y a aucun baptême, mariage et sépulture porté sur le registre de la paroisse de Saint-Pierre pendant cette année [1767], par la négligence du curé de cette paroisse qui, à la vérité, était fort infirme et d'un âge très avancé suivant le certificat de M. Cambray, son successeur. –id ; pour les trois premiers mois [de 1768] ». Paule Carrère. *Répertoire des registres paroissiaux et d'état civil...*, *op. cit.*, p. 61, note 2. ADR. C 20. *Lettres des administrateurs pour suppléer au défaut des registres qui n'ont pas été tenus par M. Desbeurs*.

Cependant, deux prêtres au moins marquèrent de leur personnalité la paroisse de Saint-Paul. Le premier, Jean René Abot, Lazariste, né dans le diocèse du Mans en 1677, est reçu au séminaire interne d'Angers. Après avoir été ordonné prêtre, il est affecté aux Missions et exerce un temps son ministère dans une paroisse de Brie. Il est ensuite choisi par le supérieur général des Lazaristes pour l'île Bourbon⁴⁷. Il meurt à Saint-Paul le 17 août 1730⁴⁸ après avoir fait courageusement face à la terrible épidémie de variole qui frappa durement le quartier : « *il fut le seul à assister, à consoler, à visiter, à administrer plus de douze cents malades, dont huit cents au moins succombèrent* ». « *Le cher Monsieur Abot est mort comme il avait vécu, en Saint plein de jours, de bonnes œuvres et de mérites, pleuré de toute l'île et surtout de ses chères ouailles, qui fondaient en larmes et poussaient leurs cris jusqu'au ciel, pendant qu'on portait à la sépulture son corps* ».

Le second, Antoine Davelu qui fut curé de Saint-Paul dans les années 1770-1780, conteste en 1778 les instructions officielles sur la tenue des registres d'état civil et se refuse à les suivre, en particulier dans leur article 5 portant qu'on « *spécifiera les qualités et l'état des parties et de leur père et de leur mère blancs ou de couleur et le degré de couleur* »⁴⁹.

C'est ainsi que de 1667 à 1730, il n'y a guère que seize années de véritable stabilité dans la cure desservie par Jean René Abot de 1715 à 1730. Par la suite Monet signe trente-deux années de présence comme vicaire puis curé de 1737 à 1768. Il est remplacé par Davelu de 1769 à 1792.

L'instabilité dans la cure des premiers desservants de la paroisse suffirait à elle seule à expliquer la qualité inégale des enregistrements s'il ne fallait noter en outre que beaucoup de ces prêtres exercent leurs fonctions curiales dans plusieurs paroisses relativement éloignées l'une de l'autre. Ainsi en 1697, le 11 novembre d'Etchemendy baptise, à Sainte-Suzanne, Jacques Fontaine, fils d'Hervé, né le premier de ce mois ; le 16 il baptise, à Saint-Paul, Gilles Dennenont, fils de Gilles, âgé de quinze jours ; le 31 décembre il est à Sainte-Suzanne où il baptise Alexandre de Matte, fils de Manuel, né le 28 novembre, Françoise Texere de Motte (Techer), fille de Manuel, née le 27 de ce mois, et Jean Damour, fils de Georges⁵⁰. L'année suivante le curé de Saint-Paul baptise à Sainte-Suzanne les 27 et 25 avril (notons au passage le non-respect de la chronologie ce qui prouve que l'enregistrement des actes est différé) ; le 4 mai il baptise à Saint-Denis et le 8 il officie à Saint-Paul⁵¹. Quinze jours suffirent en août 1703 au docteur Giovanni Bhorghesi pour rendre compte de la situation critique dans laquelle se trouvait l'île, tant sur le plan matériel que spirituel : « *Publiquement on y professe la seule religion catholique romaine, écrit-il. [...]. L'île ne possède aucun évêque propre et n'est attachée à aucun diocèse. On y trouve seulement un prêtre, arrivé par hasard des Indes. Quant à savoir de quelle façon il administre les sacrements, il ne m'appartient pas de le rechercher. Une chose est certaine : la plupart du*

⁴⁷ ADR. A 1. Almanach religieux. 1864. p. 87-95.

⁴⁸ ADR. GG. 15, n° 771.

⁴⁹ ADR. C° 20, n° 37 et n° 38. *Lettre de Souillac et Courcy à Davelu.*

⁵⁰ ADR. GG. 1, n° 347, 348, 353, 354, 355.

⁵¹ b : 27 avril 1698, de Rose Texier (Tessier), fille de Noël Tessier et Anne Mousse, habitants de Sainte-Marie, née le 28 mars 1698 à Sainte-Suzanne.

b : 25 avril 1698, de Marie Guichard, fille d'Arzul Guichard et de Catherine Héros, née le 5 avril 1698 à Sainte-Suzanne. ADR. GG. 1, n° 372 et 373.

b : 4 mai 1698, de Joseph Vildemand, fils de Henry Guilbert Wilman et Jeanne Royer, né le 20 avril 1698 à Saint-Denis, parrain : Joseph Bastide, commandant de l'île ; b : 8 mai 1698, de Louise Auber, fille de François Auber et de Marie Caron, née le 3 mai 1698 à Saint-Paul. ADR. GG. 1, n° 375, 377.

temps la messe n'est pas célébrée parmi ces populations réparties en trois lieux : Sainte-Suzanne, Saint-Denis et Saint-Paul, distants l'un de l'autre d'environ 20 milles. Le prêtre durant environ cinq mois de l'année, réside à Saint-Paul, et les sept autres à Saint-Denis. Durant son séjour à Saint-Denis il alterne la célébration des fêtes entre ce lieu et Sainte-Suzanne ; ainsi forcément de nombreux habitants, durant plusieurs mois sont privés de messe »⁵².

Certains curés adoptent des normes singulières d'enregistrement. C'est le cas de MM. Marquer, Senet et Duval qui notent à part les baptêmes d'enfants naturels et d'esclaves⁵³.

C'est également le cas de Davelu dont les actes de baptêmes sont souvent rédigés selon des normes particulières qui citent plus volontiers la mère en tête des parents directs du nouveau-né⁵⁴. Son confrère La fosse, qui, un temps exerça, sous sa direction, son ministère à Saint-Paul, adopte la même rédaction. Marcellin en 1777⁵⁵, puis Bruno, son confrère Capucin, emploient un nouveau type de rédaction : « *fil naturel et légitime* » ou « *fille naturelle et légitime* », ce qui, compte tenu du fait que certains couples légitimes sont présentés comme illégitimes, peut entraîner des incertitudes quant à l'étude des naissances légitimes et illégitimes. C'est ainsi que Martin enregistre comme légitime un enfant né, le 11 février 1785, d'Armand Cuvelier et de Françoise Cerveau, alors que ses parents ne se marient qu'en 1799⁵⁶.

Ces pratiques sont sources d'erreurs, mais également de corrections : « *m'étant mépris, corrige Duval, il y a trois baptêmes qui sont enregistrés de l'autre côté, c'est-à-dire chez les enfants naturels ; et peut-être si on les cherchait, on croirait qu'ils n'ont point été enregistrés à cause qu'ils ne sont point dans leur rang* »⁵⁷.

⁵² « Le soir du même jour 4 août vinrent également trois des principaux de l'endroit, relate le légat du Pape Maillard de Tournon, pour me représenter le besoin qu'ils avaient de quelques prêtres, car ils restaient les trois quart de l'année sans messe, sans sacrements et sans aucune aide spirituelle dans leurs maladies. A genoux et les larmes aux yeux, ils me prièrent encore de leur donner la confirmation, presque tous les habitants désirant recevoir ce sacrement qui n'y avait jamais été administré ».

« Il y a trois églises dans l'île Bourbon, note le Sieur Luillier, qui fit escale à Bourbon du 14 au 19 mars 1703, savoir : Saint-Denis, où demeure le Gouverneur et où la Compagnie a son magasin ; Saint-Paul et Sainte-Suzanne. Lorsque nous sommes arrivés nous n'y avons trouvé qu'un prêtre ». Albert Loughon. *Sous le signe de la tortue. Voyages anciens à l'île Bourbon (1611-1725)*. Troisième édition. Saint-Denis (La Réunion). 1976, p. 175-192.

⁵³ « Les baptêmes inscrits depuis le folio 140, inclusivement sous la signature de François Senet, sont des baptêmes d'esclaves ou d'enfants naturels ». ADR. GG. 1. « Baptêmes faits par le R. P. Duval, religieux Augustin ». ADR, n° 141, n° 784, 785, 786, 787.

⁵⁴ Il corrige son erreur : « On a écrit par mégarde la mère avant le père ». ADR. GG. 7, n° 7587, du 30 avril 1768. Il procède à l'identique en : ADR. GG. 11, n° 11363, du 11 février 1784. Il se trouve qu'une lacune nous dérobe le nom de la mère et que le père déclaré soit Vincent de Paul Maunier. Ce dernier se trouve être l'époux de Marie Cousin depuis le 9 janvier 1769. Aucun nom n'est inscrit en marge pour désigner la famille de cet enfant qui est présenté comme légitime. Est-il naturel en réalité ? Nous ne le saurons pas, faute de rectification.

⁵⁵ ADR. GG. 8, n° 8602 et 8610 ; GG. 9, n° 9489, 9518, 9529, 9677.

⁵⁶ En 1726, le curé Igon use par deux fois de cette formule. ADR. GG. 2, n° 1586, 1591, des 7 et 31 janvier 1726.

b : 10 mai 1784 de Simone Marie Louise Mercier, « fille naturelle et légitime », de Pierre Mercier Dubrasier et de Simone Reynaud, née le 9 mai. ADR. GG. 11, n° 11438. Ricq. p. 1921.

b : 6 juin 1784 de Marie Henriette Joseph Reynaud de Belleville, « fille naturelle et légitime », de Reynaud de Belleville et de Marie Joseph Modeste Panon Duhazier, née le 16 avril. ADR. GG. 11, n° 11461. Ricq. p. 2384.

b : 25 juin 1784 de Marianne Avril, « fille naturelle et légitime », de Georges Etienne Avril et de Marie Ursule Hoarau, née le 20 juin. ADR. GG. 11, n° 11476. Ricq. p. 48.

b : 12 avril 1785, de Armand Monchoisi Cuvelier, né le 11 février de Armand Cuvelier et de Marie Françoise Eudoxie Cerveau, mariés à Saint-Paul, le 11 février 1799 (23 pluviôse an VII). ADR. GG. 11, n° 11731. Ricq. p. 554.

Lorsque l'enfant est naturel, le rédacteur inscrit généralement la mère en premier: b : 23 octobre 1736 de Marianne Noël (A-III-3a-1), née le 20 octobre, de Thérèse Noël et de Georges Noël, père de l'enfant, dont les parents se marient le 11 mai 1739. ADR. GG. 13, n° 496. Ricq. p. 2066. Cf. infra : Etude des naturels.

⁵⁷ ADR. GG. 1, n° 784 et 729, de 1712.

Duval, si souvent malade en 1713 et 14, semble pourtant soucieux de l'exacte tenue de son registre. Il note à l'occasion du baptême à Saint-Paul, le 5 septembre 1714, de Louis Noël, fils de Georges Noël et Catherine Royer, né le 28 août de la même année : « *si le baptême a été transposé, c'est que je me suis trouvé indisposé et je ne me suis pas souvenu de le mettre à son rang* »⁵⁸. Louable repentir. Cependant sa mémoire n'a-t-elle été prise qu'une fois en défaut ? Une analyse attentive des registres montre que ces enregistrements différés qui semblent avoir été la règle de 1667 à 1699, sont dans les années suivantes, couvertes par cette première collection de registres, très peu répétitifs. L'exemple le plus marquant concerne, dans le registre ADR. GG. 1, de 1713, les actes suivants, enregistrés dans cet ordre :

N° 734, b : 19 janvier 1713 de Barbe Payet, fille de Laurent et Marie Hoarau, née le 15 janvier.

N° 737, b : 4 septembre 1713 de Antoine Touchard, fils naturel de Marie Touchard, veuve Grimaud, né le 3 septembre 1709, Marquer, curé.

N° 757, b : 26 mai 1713 de Henriette Rivière, fille naturelle de Madame Rivière [Thérèse Héros], née le 24 mai 1710. Senet, curé.

N° 783, b : 9 août 1713 de Marianne Dumesnil, fille de Guy et de Marie Anne Welman, née le 29 juillet 1712, en rade de Saint-Denis, et baptisée à Saint-Paul à cause du mauvais temps. Duval, curé.

N° 787, naissance du 15 janvier 1713⁵⁹.

En définitive durant ces quatre-vingt-douze années, les scripteurs se sont voulus scrupuleux⁶⁰.

3.3.4 Les rédacteurs de 1794 à 1810.

Vingt et un registres couvrent cette période. Les officiers publics sont dans l'ensemble très scrupuleux et les registres qu'ils tiennent sont mieux renseignés que ceux de la collection précédente, en particulier en ce qui concerne la profession du père, le lieu précis et, parfois, la maison où s'est produit l'accouchement, l'âge et la profession des témoins. Deux officiers publics : Pierre François Cuvelier et Crestien tiennent le registre des naissances avec le maire, Louis Vincent, en 1794 et durant l'an III. A partir de l'an IV et jusqu'à l'an VI, les rédacteurs sont plus nombreux, leur effectif ira jusqu'à six personnes. Outre les précédentes signatures, on relève celles de nouveaux personnages : les officiers municipaux Gensanne, Antoine Giraud fils, Lin Lagourgue, Venant Dejean, Jean Gilbert, Joseph Delort, Etienne Philibert Chauvet ainsi que l'adjoint municipal, Séverin Auber. A compter de l'an VIII et jusqu'en 1811, trois puis deux rédacteurs : Antoine Chauvet et Jean d'Enguy, tiennent régulièrement les registres.

Accordons une mention particulière à Joseph Delort, adjoint municipal puis juge de paix de la commune de Saint-Paul, qui possède parmi l'ensemble des rédacteurs l'écriture la plus difficile à déchiffrer.

Trois types de registres ont été dépouillés :

⁵⁸ ADR. GG. 1, n° 874. Baptême de Louis Noël, fils de Georges Noël et de Catherine Royer, parrain et marraine : Louis des Portes de Saint-Nude et Geneviève Royer. Ricq. p. 2065.

⁵⁹ Cet acte répétant le n° 734.

⁶⁰ A l'exemple de celui-ci qui, en 1718, indique : « Je me suis trompé à la seconde ligne : au lieu de baptisé, le devais mettre suppléé les cérémonies ». ADR. GG. 1, n° 1032.

- Ceux où sont enregistrés les naissances des citoyens du canton de Saint-Paul : registres où figurent les naissances des Blancs et des Libres, et les affranchissements qui apparaissent de ce fait comme une vraie naissance civique⁶¹.
- Ceux où sont enregistrées les naissances des Blancs⁶².
- Deux registres⁶³ où sont enregistrés les déclarations des naissances des Blancs et qui ne renseignent que sur les dates d'accouchements, le sexe de l'enfant, ses parents, mais n'indiquent pas son prénom.

C'est pourquoi il existe des accouchements déclarés mais non confirmés par la suite aux commissaires civils. Il faut les ajouter aux naissances relevées en comparant les deux sortes de registres⁶⁴.

Un registre particulier est le registre ADR. GG. 34 qui regroupe naissances, mariages et sépultures.

Plusieurs de ces registres ont été mal reliés : l'ordre chronologique des enregistrements s'en trouve bouleversé et il faut faire l'effort de le rétablir⁶⁵.

Le grand avantage que présente cette dernière collection de registres c'est de présenter dans les marges un assez grand nombre de notes rectificatives de sexe, justificatives de non déclaration, annonciatrices de légitimations. Plusieurs expliquent les raisons qu'ont eues les déclarants à longtemps différer une déclaration de naissance⁶⁶.

D'autres notes marginales reconnaissent à posteriori des naissances qui n'ont pas été enregistrées : « *Jugement du tribunal de première instance de Saint-Paul en date du 24 mars 1857 et transcrit sur les registres des naissances de la même année le 18 mai suivant sous le n° 203. Il a été reconnu que le Sieur Joseph Elzai Raux, dit Charly, fils naturel de feu demoiselle Marie Euphrasie Charlette Raux, est né à Saint-Paul île de la Réunion dans le courant de l'année 1810, au mois de mars. Saint-Paul, le 18 mai 1810*⁶⁷ ».

L'enregistrement des naissances ne nous paraît fiable qu'à compter de 1700. Pour la période 1667-1699 inclus, Le registre GG. 1 présente trop de lacunes et d'enregistrements différés pour être entièrement fiable. Le rapport de masculinité est proche de la limite inférieure tolérée.

Il n'en est pas de même pour les naissances enregistrées après 1699. La stabilité des rédacteurs dans la cure, en particulier après l'installation des Lazaristes, nous paraît être le garant le plus sûr de la qualité des enregistrements.

⁶¹ ADR. GG. 23. « Le dit registre à l'effet de constater les naissances ». ADR. GG. 26. An VI. « Pour servir à la constatation des baptêmes des citoyens du dit canton de Saint-Paul ».

⁶² ADR. GG. 32-2. An XII.

⁶³ ADR. GG. 33, an XIII et GG. 37 (ce dernier n'étant pas coté).

⁶⁴ Sépulture : ADR. 4 E-1-170, année 1810. « Elisabeth Julienne Ricquebourg, née le 1^{er} juin 1809, f° 14 r° du 26 juin 1780. La naissance de l'enfant n'étant constatée que sur la déclaration provisoire qu'en a faite le Sieur Géréon Ricquebourg, son père, le 2 juin 1809 ».

⁶⁵ Dans ADR. GG. 29-1 et 29-2, les naissances de l'an VII se présentent avant celles de l'an V. Même problème dans ADR. GG. 26 où les folios sont inversés à partir du f° 3 et ce jusqu'au f° 19 ; le f° 15 succédant au f° 36.

⁶⁶ ADR. GG. 30-1, an X, f° 9 v°. Enfant né le 5 thermidor, an VII. « Sa mère était dans la ferme persuasion que le dit enfant était inscrit sur les registres lors de son baptême, attendu qu'elle avait prié le parrain de l'enfant de la faire inscrire ».

ADR. GG. 30-3, an XI, f° 4 v°, enfant né le 8 janvier 1800. « Il avait fait la déclaration de l'accouchement dans les temps au citoyen François Cuvelier, alors officier public ; qu'étant tombé malade et lui étant survenu le malheur de perdre son épouse, il n'a pu faire faire l'inscription de cet enfant plus tôt ».

⁶⁷ ADR. 4-E1-105, 1810, f° 8 v°. Pour les autres exemples voir annexe V.

Nous ne pouvons que déplorer les lacunes de 1792 et 1793, par contre les registres sur lesquels sont inscrits les actes de naissance des années 1794 à 1810 nous paraissent des plus fiables grâce aux mentions marginales qui en corrigent certaines des lacunes et aux comparaisons qui peuvent être opérées entre les déclarations d'accouchements et les enregistrements des naissances.

3.3.5 Rapport de masculinité des naissances.

Pour la plupart des périodes considérées, les rapports de masculinité sont en dedans mais très proches des limites inférieures. L'enregistrement des naissances est manifestement incomplet de 1667 à 1699. Cela semble être une conséquence du grand intervalle que l'on rencontre entre les naissances et les baptêmes. A Saint-Paul, à la fin du XVII^e, comme au XVIII^e, contrairement à ce qui se passe dans la royaume de France où l'intervalle entre la naissance et le baptême ne dépassait presque jamais deux jours, ce sont durant cette période 47 % des baptêmes qui sont déclarés à plus de 4 jours de la naissance, dont 24,29 % à plus de 21 jours.

Années	Sexe		Indice de masculinité	Limites du rapport de masculinité
	masculin	féminin		
1667-1810	2086	2019	103 %	102-108
1667-1699	101	113	89,38 %	90,5-122,25
1700-1749	566	540	104 %	100-110
1750-1799	1067	1036	102 %	101-109,5

Tableau 3-1 : Blancs de Saint-Paul. Rapport de masculinité des naissances.

3.3.6 Ecart entre baptêmes et naissances.

Années	Ecart en jours.									
	?	0	1	2	3	4-10	11-20	21-50	>50	tt.
1667-1699	45	8	25	17	18	29	20	33	19	214
1700-1749	124	36	527	154	46	72	27	44	9	1106
1750-1789	241	135	514	155	70	235	120	83	55	1608
1700-1789	365	271	1041	309	116	307	147	94	64	2714

Années	0-3	4-10	11-20	>21
1667-1699	31,77 %	13,55 %	9,34 %	24,29 %
1700-1749	78 %	6,5 %	2,44 %	1,8 %
1750-1789	54,36 %	14,61 %	7,46 %	8,58 %
1700-1789	64 %	11,31 %	5,41 %	5,82 %

Tableau 3-2 : Blancs de Saint-Paul. Ecart entre baptêmes et naissances (enfants naturels et légitimes confondus).

Il semble que, pour diverses raisons (cf. : annexe IV), ces retards masquent une surmortalité des nouveau-nés de sexe masculin qui provoque une baisse notable du rapport de masculinité.

3.4 Les registres de mariages.

Les trente registres dépouillés sont en relatif bon état et de lecture aisée. De 1687 à 1699, au moins, nous pensons, après Barassin, le registre GG. 13 incomplet. En 1687 Camenhen collationne sept mariages : quatre célébrés par frère Jacques d'Angoulême le 14 mars 1687, un autre béni par lui-même le 12 mars de la même année, un sixième célébré à Saint-Denis, le 29 juin, par l'aumônier du *Saint-François-Xavier*, vaisseau portugais, et « *sans la permission du gouverneur ni du curé* », et un dernier célébré par lui-même à une date inconnue. Aucun mariage n'est rapporté en 1688 et 1699, bien que pour 1688 les ADR. conservent un contrat de mariage passé entre Antoine Bellon et Suzanne Dennemont, veuve Bernardo. C'est vraiment trop peu pour trois années de ministère exercé sur une population en majorité masculine et qui « *privée de femmes, ne laissait pas vieillir les filles* »⁶⁸. On note deux années de lacunes : 1792 et 1793. Deux registres ADR. GG. 13 et 14 sont des copies effectuées en vertu de l'arrêté gubernatorial précédemment cité. Le greffier a omis d'y inscrire au moins quinze mariages qui figurent soit sur les originaux, soit sur les registres déposés au greffe, ou que signale le « Ricquebourg ». Il est intéressant de noter que quelques-uns de ces mariages ont été célébrés en groupe. Ils ont pu échapper à la vigilance du greffe parce que, dans ce cas, la présentation de l'acte ressemblait fort à celle qui était adoptée pour les mariages d'esclaves qui étaient très souvent des mariages collectifs. Enfin il est arrivé au greffier de sauter par erreur un folio entier.

Cet inconvénient n'est rien à côté de l'avantage que présente la copie quand on constate le très mauvais état de certains originaux, qui comme ADR. 4-E-1, par exemple, sont réduits à l'état de dentelle de papier.

D'autres copies de registres ont été utilement réalisées, ainsi celle de ADR. 4 E 1-58 : registre des mariages des citoyens du Canton de Saint-Paul, commencé le 11 pluviôse an VI, f° 13 v° et f° 14 r°, que le soussigné, en date du premier octobre 1718, « *déclare avoir été collationné sur le registre original envoyé en France au Bureau des chartes à Paris [...], le second registre étant incomplet et gratté* ».

Ces deux premiers registres exceptés, les autres registres sont des copies d'originaux déposées au greffe.

⁶⁸ 14 mars 1687 : mariage de Isaac Beda, d'Amsterdam, qui a abjuré auparavant, et de Anne Bellon (v. 1675-1729), âgée de 12 ans environ (ADR. GG. 13, n° 1) ; mariage collationné par Camenhen « sur une feuille de papier volant », de André Bernardo, natif de Cascaïa au Portugal, et de Suzanne Dalmont (Dennemont) (1687-1720), âgée de 13 ans (ADR. GG. 13, n° 2) ; Mariage de Robert Duhai, natif de Bretagne et de Thérèse Mollet (1673-1753), âgée de 14 ans environ (ADR. GG. 13, n° 3) ; Mariage de Antoine Mahé (Mahay), natif de Madagascar, et de Madeleine Mitef, fille de Eustache Mitef et de Marie Anne Case (Hanno) (ADR. GG. 13, n° 5. Voir R. Bousquet. *Les esclaves et leurs maîtres...*, op. cit., livre 1, chap. 6-5-4 et 6-5-7). Mariage « enregistré le 12 mars 1687 », de Jean Bloqueman, natif d'Amsterdam, et d'Antoinette Nativel (v. 1676-1739), fille de Pierre Nativel et de Marie Varay (Varach, Thérèse Solo), âgée de 12 ans environ (ADR. GG. 13, n° 4). Mariage célébré à Saint-Denis, le 29 juin 1687, de Gilles Dugain, « Français », « matelot déposé de l'*Oriflamme* », et de Cécile Mousse (v. 1674-1744), fille de Jean Mouso et de Marie Caze, âgée de 13 ans environ (ADR. GG. 13, n° 6). Mariage à une date inconnue de Pitre Sekelin (Clain), natif d'Amsterdam et de Hélène Prou (1674-1759), habitante de Saint-Paul, âgée d'environ 13 ans (ADR. GG. 13, n° 7). Cm. Antoine Bellon, Suzanne Dennemont, du 20/2/1688. Ricq. passim. *Naissance d'une chrétienté. Bourbon des origines jusqu'en 1714*. Saint-Denis, 1953, p. 163.

Les registres nous procurent divers renseignements avec plus ou moins de constance, plus ou moins de rigueur.

Les âges au mariage des conjoints ne sont pratiquement jamais indiqués avant 1794. A compter de 1771 les époux sont signalés mineurs ou majeurs, au début de façon très irrégulière, puis de façon quasi systématique par la suite sous la plume de Davelu.

A compter de 1794, les âges au mariage sont régulièrement enregistrés avec une volonté de précision de plus en plus affirmée puisque, après s'être contenté de noter l'âge rond, les rédacteurs par la suite précisent les fractions d'année et, à partir de l'an XII, enregistrent la date de naissance des conjoints.

Les seules professions signalées sont celle qui semblent sortir du quotidien ou bien qui seraient perçues comme mélioratrices : employés de la Compagnie, agents administratifs, instituteurs, juristes, artistes⁶⁹, militaires, chirurgiens, artisans. On ne signale les « cultivateurs » qu'à partir de l'an XIII.

3.4.1 Les dispenses de bans.

La première dispense de ban « *pour raison de nous connue* » est signalée en 1711⁷⁰. Il faut attendre 1734 pour en enregistrer une seconde accordée cette fois pour « *tous les bans de mariage* »⁷¹. Celles que nous rencontrons par la suite figurent au tableau ci-dessous. La plupart ont été enregistrées par le curé Davelu. Une seule dispense « *pour le temps de l'avent* » a été accordée, qui peut confirmer que le contrôle religieux de la population s'exerce principalement sur les mariages. Il faudrait pouvoir déterminer les motifs pour lesquels ces dispenses ont été accordées. L'étude des intervalles protogénésiques nous permettra sans doute de déterminer si les conceptions pré-nuptiales sont à l'origine de ces demandes de dispenses de bans.

Année	Dispense	Année	Dispense	Année	Dispense
1711	1	1782	6	1887	4
1734	1	1783	1	1788	7
1747	1	1784	5	1789	2
1759	1	1785	3	1790	8
1781	2	1786	4	1791	8

Tableau 3-3 : Blancs de Saint-Paul. Les dispenses de bans.

⁶⁹ Par exemple : l'Allemand et maître de musique Rupert Zacharie Helzel dont le père Joseph Léopold Helzel est Directeur de la musique de Monseigneur l'Archevêque de Salzbourg. x : 25 avril 1786 à Saint-Paul, avec Jeanne Hélène Ranguin. ADR. 1 MI 43 B 47.

⁷⁰ Mariage le 13 octobre 1711 à Saint-Paul, de Jacques Rault, de la paroisse de Saint-Germain, de Rennes en Bretagne, fils de Marc Rault et Renée Ballan, et de Michelle Ricquebourg, fille de François Ricquebourg et de Anne Bellon. « Dispense d'un ban pour raison à nous connue ». Témoins : François Ricquebourg, Georges Noël, Thérèse Elgard, Justamond, Jacques Beda. ADR. GG. 13, n° 111.

⁷¹ Mariage le 29 avril 1734 à Saint-Paul de Jean-François Charpentier de Cossigny, Militaire de la compagnie d'infanterie, ingénieur chargé des travaux de fortification, natif de Provence en Languedoc, fils de Nicolas de Cossigny et de Anne Billot, et de Elisabeth Brenier, native de Grenoble, fille de Joseph Brenier, avocat au Parlement de Grenoble, Substitut du Procureur général au Conseil Supérieur de Bourbon, et de Elisabeth Guenehaud. Les parties ont obtenues de Criais « dispense de tous les bans de mariage ». Desbeurs. Les conjoints signent. Témoins : Caton, Paradis de la Roche, Joseph Brenier, Guenehauc Brenier, C. F. Gillot, J. de Casanova.

3.4.2 Les fiançailles.

Elles engagent les « promis » plus solennellement que les promesses de mariage lesquelles pourtant, si elles ne sont pas tenues ou sont rompues sans raison jugée valable, peuvent donner lieu à des compensations⁷². Elles sont très rarement signalées sauf sous la plume de Davelu.

Année	Fiançailles	Année	Fiançailles	Année	Fiançailles
1780	6	1782	19	1784	11
1781	8	1786	11	1785	9

Tableau 3-4 : Blancs de Saint-Paul. Les fiançailles relevées par années.

3.4.3 Les dispenses de parenté.

Alors que les canons de l'Eglise autorisaient le mariage des filles à partir de douze ans, les unions entre parents et alliés étaient frappées de l'empêchement pour affinité spirituelle auquel s'ajoutait l'interdiction pour cause de consanguinité. Cependant des dispenses pouvaient être accordées à la demande des futurs époux⁷³. Elles sont signalées à partir de 1734 dans les registres de mariages. Elles signalent les degrés de parenté entre les conjoints :

- 3^e degré de parenté : tante/neveu, oncle/nièce.
- 4^e degré de parenté : cousins germains.
- 6^e degré de parenté : cousins issus de germains.

Année	disp.	x	Année	disp.	x	Année	disp.	x	Année	disp.	x
1734	1	10	1762	1	15	1772	2	6	1784	4	11
1736	2	13	1763	2	10	1773	2	4	1785	6	11
1747	2	5	1764	3	7	1774	3	9	1786	13	31
1748	1	6	1765	1	14	1775	6	13	1787	4	17
1749	2	6	1766	1	5	1776	4	8	1788	11	23
1750	2	6	1767	2	7	1777	3	10	1789	4	13
1753	1	3	1768	1	12	1778	1	12	1790	9	22
1755	2	6	1769	1	11	1781	2	11	1791	7	24
1759	1	6	1770	3	7	1782	13	23			
1760	1	4	1771	2	4	1783	5	10			
	15	65		17	92		41	106		58	152

Tableau 3-5 : Blancs de Saint-Paul. Dispenses (disp.) de parenté par années.

⁷² ADR. C° 2516, f° 55 r°. *Arrêt en faveur de Jeanne Caron, à l'encontre d'Etienne Cadet. 19 août 1720.*

⁷³ « Les liens qui découlaient du sacrement du mariage, note Jean Ganiage, étaient retenus à l'égal des liens du sang. Parrains et marraines devaient solliciter une dispense pour se marier (liens de compaternité). Sans une autorisation de l'évêque, il n'était pas possible d'épouser une veuve dont on aurait tenu les enfants sur les fonts baptismaux ». « La terminologie actuelle n'est plus celle du droit canon, qui décomptait séparément les degrés des deux lignes aboutissant à l'ancêtre commun des futurs conjoints, poursuit-il. Ainsi des cousins issus de germains étaient parents du deuxième au troisième degré. Une dispense était requise jusqu'au quatrième degré inclus, c'est-à-dire pour les jeunes gens qui auraient eu un trisaïeul commun ». Dans la plupart des localités du Beauvaisis, « la proportion des mariages consanguins oscillait autour de 4 à 5 % », mais « à Pisseleu, sur un total de 350 mariages célébrés entre 1700 et 1792, l'évêque avait dû accorder 110 dispenses pour raison de consanguinité – un taux de 31,4 % - sans compter 11 cas d'affinité spirituelle ». Jean Ganiage. *Le Beauvaisis au XVIII^e siècle : la campagne*. Travaux et Documents. Cahier n° 121. INED., PUF., CNRS. 1988, p. 105-107, notes 23, 24.

En février 1717, dans le même temps que les autorités de l'île exigent des filles, veuves et femmes dont les maris sont absents qu'elles déclarent leur grossesse, le Conseil Provincial de Bourbon, dans lequel rappelons-le siègent les curés : Renou, Crais, Abot et Houbert, interdit à Marie Grimaud, dix-sept ans, de fréquenter, « sous quelque prétexte que ce soit, Alexis Lautret », son cousin germain du fait du remariage de sa mère, Marie Touchard, veuve Henry Grimaud, avec François Lautret, son beau-père⁷⁴. En juillet 1751, à la veille de partir en voyage, Etienne Robert, fils d'Antoine, lègue ses biens à Catherine Robert, fille de Jean Robert, et à Anne Marie, « leur fille légitime », laquelle il aurait épousée « s'il avait pu obtenir la dispense nécessaire » et qu'il projette d'épouser à son retour. Tout en désignant Jean-Baptiste Gauvin comme exécuteur testamentaire, il précise que si la dite Catherine Robert s'est entre temps mariée, tous ses biens reviendront à sa fille Anne Marie⁷⁵.

Le tableau des dispenses de parenté relevées par années montre que celles-ci ne sont notées que tardivement. On ne peut affirmer qu'elles soient toutes régulièrement enregistrées par la suite. Quoiqu'il en soit nous relevons 131 dispenses accordées pour 425 mariages célébrés durant la même période soit près de 31 dispenses accordées sur 100 mariages.

Ce résultat est très certainement sous-estimé. Il faudrait pour s'en convaincre rechercher pour chaque mariage relevé le degré de parenté des conjoints à l'aide du dictionnaire généalogique Ricquebourg. Une telle étude mettrait en valeur l'importance que revêt pour la population étudiée l'apport d'individus étrangers à l'île.

3.4.4 Les divorces.

Années	Divorces	Années	Divorces
1794	6	1801	4
1795	2	1802	7
1797	2	1803	4
1798	1	1808	3
1800	6	1809	2

Tableau 3-6 : Blancs de Saint-Paul. Les divorces enregistrés par années.

Au nombre de trente-sept, ils se signalent dès 1794. Les actes n'enregistrent les motifs que de 21 d'entre eux⁷⁶.

- Epoux absent, abandon, séparation de fait..... 6
- Consentement mutuel..... 6
- Cause déterminée, sévices, mauvais traitements..... 6

⁷⁴ Il est formellement interdit à son beau-père et à sa mère d'autoriser directement ou indirectement cette fréquentation, et quand bien même la dite Marie Touchard se trouverait grosse des œuvres du dit Alexis Lautret, non seulement le mariage leur serait interdit mais encore leurs beau-père et mère seraient condamnés à une amende arbitraire. Voir annexe ADR. C° 2516, f° 21 r°. *Arrêt du Conseil en faveur de Julien Lautret. 6 février 1717.*

⁷⁵ Etienne Robert (F-III-7-7) (1727-av. 1787), fils d'Antoine Robert (F-II-7) et Anne Garnier, x : 27/6/1752 à Saint-Benoît, Catherine Robert (F-IV-3-5-2) (1736-1774), fille de Jean-Baptiste Robert, (F-III-3-5) et Marguerite Leroy, d'où sept enfants dont Anne Marie Robert (F-IV-7-7-1), o : 2/5/1750 à Saint-Benoît, reconnue. CAOM. De Candos, n° 264. Testament Etienne Robert fils d'Antoine. 20 juillet 1751. Ricq. p. 2491, 2515.

⁷⁶ Cf. infra : Etude de la nuptialité.

Une lettre de l'abbé Cotineau, de novembre 1818, affirme en substance que « si les Blancs se marient généralement à l'église, « depuis vingt ans » l'abus du divorce a multiplié le nombre de personnes divorcées et remariées dans presque toutes les paroisses ». Claude Prudhomme. *Histoire religieuse de La Réunion*. Paris, Ed. Karthala. 1984, 369 pp. p. 45.

• Incompatibilité d'humeur.....	1
• Condamnation infamante.....	1
• Soupçon de grossesse illégitime.....	1

Les origines des époux sont régulièrement signalées, mais, lorsqu'il s'agit d'époux non originaires de l'île, le rédacteur se contente souvent de noter le pays ou la région d'origine. Villes, villages et paroisses sont très rarement indiqués. Sur 991 actes relevés jusqu'en 1810 inclusivement, 299 époux et 36 épouses ont été enregistrés comme non autochtones. Il est nécessaire de recourir au « Ricquebourg » pour plus de précisions.

La résidence des époux est elle-même notée de manière peu explicite. Les conjoints sont signalés « *habitants* » ou « *domiciliés à...* ».

Dans leur ensemble, nonobstant les réserves émises au début du chapitre concernant les premières années du registre GG. 13, les registres de mariages consultés sont fiables pour ce qui concerne le nombre d'actes enregistrés, les dates et les enregistrements des conjoints et de leurs parents. Nous pouvons regretter le déficit apparent des dispenses de parenté. Une étude sur la nuptialité et les alliances et sur les problèmes de consanguinité en aurait été facilitée. Cette étude serait d'autant plus intéressante que le cloisonnement des quartiers, l'inculture affirmée de la masse des colons, l'isolat racial dans lequel vit la population blanche de l'île, contraint bientôt cette dernière à pratiquer le mariage consanguin entre cousins germains, ou entre oncles et nièces. D'ailleurs le laisser aller, le relâchement des mœurs est tel que les futurs conjoints sans se préoccuper d'un éventuel refus de l'Eglise s'engagent devant l'officier d'état civil et ne reviennent plus à l'église. Les Préfets apostoliques sont contraints à obtenir de Rome les dispenses nécessaires. L'accélération du phénomène amène d'ailleurs l'abbé Minot à constater en 1827 qu'« *il est presque impossible d'administrer le sacrement du mariage sans avoir les dispenses entre cousins germains* »⁷⁷.

3.5 Les registres de sépultures.

Vingt et un registres de sépultures ont été dépouillés. Les enregistrements commencent en 1697 et présentent des lacunes en 1703, 1704, 1792, 1793 et 1808. Nous pouvons également nous interroger sur la fiabilité des enregistrements de 1737, année où l'on ne relève qu'une seule sépulture, et de 1740 où ne sont enregistrées que deux sépultures de matelots.

⁷⁷ « Vivant dans une sorte d'isolat racial, les blancs pratiquent le mariage consanguin entre cousins germains, ou entre oncles et nièces », « les lieux étant si renfermés et les passions si vives ». Claude Prudhomme. *Histoire religieuse de La Réunion*. op. cit., p. 64-65.

« La moitié des habitants du Quai La Rose, isolés par la Rivière de l'Est, n'ont vu de leurs jours ni prêtres, ni églises... ». Claude Wanquet. *Histoire d'une révolution : La Réunion (1789-1830)*. Ed. Jeanne Laffitte, Marseille, 1980. t. I, p. 72-73 (d'après une lettre de Cossigny).

« A Bourbon, remarquent Souillac et Courcy, les mariages entre parents sont infiniment plus fréquents que dans toute autre colonie ». ADR. C° 20. *Lettre à Azéma n° 35, du 24 avril 1779*. Avant eux, le missionnaire Lazariste Caulier déplorait que le « penchant général des Créoles « pour les vices de la chair » se manifestât particulièrement « entre parents et alliés ». « Deux choses y concourent principalement, écrit-il, 1^{er} le défaut d'éducation qui les rend comme sauvages [...] 2^e leur inaptitude qui en résulte à lier le commerce civil ordinaire ailleurs que chez leurs proches et leurs semblables [...] ». Ibidem. p. 74-75, notes 22, 23.

Les premiers registres ADR. GG. 15 à 20 sont des copies exécutées en vertu de l'arrêt gubernatorial précédemment cité. La comparaison de nos relevés aux renseignements glanés dans le « Ricquebourg », nous permet de dire que de 1667 à 1810, le greffier a certainement omis de copier quelques 37 actes, soit 1,54 % des 2 390 décès relevés.

Ces registres de sépultures sont dans l'ensemble relativement mieux renseignés que les registres de baptêmes et mariages. Les âges au décès y sont régulièrement notés avec une précision de plus en plus grande au fur et à mesure que l'on avance dans le temps, allant du jour à la fraction d'année. Pour ce qui concerne les ondoyés, ils sont signalés comme tels ou comme « *enfants* » ou encore « *mort-né* ». Les dates de naissance des défunts n'apparaissent qu'en 1807.

Si les lieux de décès et les lieux de résidence sont signalés avec une relative constance, les causes du décès ne sont qu'exceptionnellement indiquées. On ne renseigne que les décès sortant de l'ordinaire, ceux qui surprennent : « *mort d'une colique sans être malade que quatre ou cinq jours* »⁷⁸, « *noyé dans la rade* »⁷⁹, « *Inhumée avec son enfant Anne* »⁸⁰, « *mort chez lui* »⁸¹, « *noyé à l'embouchure de l'étang* »⁸², « *mort subitement* »⁸³, « *morte assassinée à la Possession* »⁸⁴, « *d'un coup de soleil* »⁸⁵, « *d'une crise de tétanos* »⁸⁶, « *écrasé par la chute d'une pierre sur les travaux de l'église* »⁸⁷.

Les origines foraines des défunts sont notées régulièrement et avec précision. Le rédacteur signale les cas où il lui a été impossible d'obtenir de plus amples renseignements, faute de témoins ou d'amis du défunt.

La qualité et la profession sont régulièrement indiquées lorsqu'elles concernent les étrangers à l'île : marins, soldats, invalides, incurables. Il semble que les « habitants », les « cultivateurs » soient ceux dont les rédacteurs ne signalent pas la profession.

L'état marital est régulièrement indiqué dans les commentaires : femme de..., époux de..., veuf et veuve de..., avec parfois le détail de premières ou secondes noces.

Il faut noter enfin que sept enregistrements de décès allant de sept jours à un mois, signalés dans les registres de naissances, n'ont pas été retrouvés dans ceux de décès.

L'examen du registre ADR. 4 E 1-52 : « *état mortuaire des personnes décédées à l'hôpital de l'Etat à Saint-Paul, depuis le premier janvier 1790, jusque compris le premier janvier*

⁷⁸ Sépulture le 5 janvier 1697 de Nicolas Paris, de Cléon en Champagne, âgé de 25/26 ans. ADR. GG. 15, n° 1.

⁷⁹ Sépulture le 30 août 1705 de Jacques Thomas Richard. ADR. GG. 15, f° 10 r°.

⁸⁰ Sépulture le 1^{er} janvier 1732 de Madeleine Lagadée, âgée de 33 ans, épouse Jean Kerbidie, et de sa fille Anne, âgée de 16 mois. ADR. GG. 15, n° 811.

⁸¹ Sépulture le 21 mai 1773 de Louis Loret. ADR. GG. 18, n° 4929.

⁸² Sépulture le 8 mars 1790 de Poussi, invalide. ADR. 4 E 1-51, f° 32 r°.

⁸³ Sépulture le 14 octobre 1789 de Pierre Ricquebourg. ADR. 4 E 1-51, f° 24 r°.

Sépulture le 29 décembre 1782 de Pierre Adam Jams Grandmaison, âgé de 32 ans. ADR. GG. 19, n° 7062.

⁸⁴ Sépulture le 26 juin 1778 de Marie Anne Lebeau épouse Pierre Noël Techer. Permis d'inhumer le 25 juin 1778. ADR. GG. 18, n° 6013.

⁸⁵ Sépulture le 7 mars 1794 de Joseph Messenger, âgé de 70 ans, natif de Chatillon, Ille-et-Vilaine, forgeron demeurant habituellement chez Desbarrières. ADR. GG. 4 E 1-54, f° 2 v°.

⁸⁶ Sépulture le 19 messidor An III (6 juillet 1795) de Antoine Notaire, âgé de 47 ans, époux divorcé de Anne Gabrielle Lebreton. ADR. 4 E1-56, f° 4 r°.

⁸⁷ Sépulture le 4 mars 1778 de Cadet Hubert. ADR. GG. 18, n° 5938.

1796 », permet de conclure au bon rapport de ces décès dans les registres généraux des sépultures⁸⁸.

3.5.1 Les ondoiements.

Le dépouillement sur les registres de baptêmes et de sépultures des enfants ondoyés nous permet de préciser la confiance que l'on peut accorder aux registres des naissances dépouillés. Il faut noter que le vocabulaire utilisé pour déclarer l'ondoïement n'est pas normalisé : cela va de « *suppléé les cérémonies* » à « *baptisé au passage* » ou « *baptisé sous condition* » en passant par « *en danger de mort, baptisé à la maison* » (annexe V). Une large incertitude demeure quant à l'identité de ces enfants décédés le scripteur se contentant le plus souvent d'indiquer : « *filz de ...* », « *jeune* ». Rédaction qui ne renseigne nullement sur l'âge au décès, ni même dans le dernier cas sur le sexe du défunt.

Période	Ondoyés décédés	Naissances	pour 1000	Différence	Houdaille
avant 1700	1	214	4,67	25,33	234 (4)
1700-1719	6	330	18,18	11,82	699 (9)
1720-1739	21	526	39,92	-	1372 (15)
1740-1759	17	846	31,13	-	822 (43)
1760-1779	29	782	37,08	-	-
1780-1789	25	850	47,16	-	-
1700-1789	98	2 714	36,11	-	-

Différence= 30 p. 1000 – 4,67 etc. ... Houdaille : 234/4 = nombre de naissance (proportion des ondoyé décédés). cf. tableau 12, p. 228.

Tableau 3-7 : Blancs de Saint-Paul. Les ondoyés décédés relevés dans les registres.

Certains enfants sont signalés ondoyés à la naissance et notés décédés sur l'acte de baptême. Dans ce cas le scripteur fait l'économie de l'acte de sépulture correspondant. Inversement on constate que, dans la plupart des cas, l'acte de sépulture d'un enfant ondoyé n'est pas précédé de la rédaction de son acte de naissance. Enfin il se peut que certains nouveau-nés n'aient pas été signalés ondoyés car tous les scripteurs n'ont sans doute pas rectifié leur erreur comme le fait Criais en 1718⁸⁹. De 1669 à 1698, treize ondoïements ont été relevés dans les registres de baptêmes avec les sept décès correspondants. Aucun n'a été observé de 1700 à 1717. Ce qui indique, compte tenu du nombre des enregistrements postérieurs, que pour cette période, nous sommes en présence d'un phénomène d'omissions sélectives concernant les enfants ondoyés à la maison et/ou décédés.

On constate que les ondoyés décédés augmentent proportionnellement avec le temps du fait de la plus exacte tenue des registres. De 1720 à 1789, elle est même supérieure aux 3 % de la France avant 1789.

Pour les mariages compris entre 1700 et 1719, la proportion des ondoyés décédés est nettement inférieure aux 3 % communément admis. Ce phénomène ajouté à celui de la longueur des intervalles entre naissances et baptêmes est une preuve supplémentaire du

⁸⁸ Tous les décès de 1790 à 1791 figurent en ADR. GG. 22 ou ADR. 4 E 1-57. Ceux de 1794 sont enregistrés dans ADR. 4 E 1-54. Ceux de 1795 en ADR. 4 E 1-56. Les seuls décès que nous enregistrons en 1792 et 93 le sont grâce à ce registre de l'hôpital.

⁸⁹ b : 12 janvier 1718 de Marianne Mollet, née le 12 janvier, fille de Henry Mollet et de Geneviève Dalleau. Parrain et marraine : Jacques Macé et Marianne Duhai. « Je me suis trompé, note le prêtre, à la seconde ligne au lieu de baptisé je devais mettre suppléé les cérémonies... ». ADR. GG. 1, n° 1032.

sous enregistrement des naissances durant cette période. Nous devons donc augmenter la fécondité de la différence 25 ou 12 p. 1000.

Comme les décès ne sont enregistrés qu'à compter de 1697 et que les ondoyés décédés n'apparaissent dans les registres de sépultures qu'à partir de 1713, il nous a paru nécessaire de ne retenir pour cette étude des ondoiements que la période qui court de 1700 à 1789. Durant ces quatre-vingt-dix années on relève dans les registres des décès 83 ondoyés dont 4 ont été auparavant enregistrés dans les registres de baptêmes, ce qui donne 79 ondoyés figurant uniquement dans les registres de décès. Dans le même temps ce sont 48 ondoyés que l'on relève dans les registres de baptêmes dont 41 sont signalés décédés : 11 dans les registres de naissances et 30 dans les registres de sépultures. Il resterait donc 48-41, soit 7 enfants vivants. Ainsi ce sont 86 naissances qui ne figurent pas dans les registres des naissances dépouillés de 1700 à 1789. Par rapport aux 2 714 naissances relevées durant la période, la proportion des ondoyés décédés serait donc de 3,16 %, résultat très voisin des 3 % évoqués plus haut et qui correspond à un bon enregistrement de ces derniers⁹⁰. C'est cette proportion que nous adopterons pour corriger la fécondité du sous enregistrement des ondoyés décédés et des enfants déclarés sans vie. Dans notre cas pour la période postérieure à 1720, le coefficient à utiliser est de 1,03.

Si l'on rapporte le résultat précédent aux 3 846 naissances légitimes relevées à Saint-Paul, ce sont quelques 115 naissances qui n'auraient pas été enregistrées, ce qui donnerait pour l'ensemble de la période 3 961 naissances légitimes⁹¹.

3.5.2 Le sous-enregistrement des décès d'enfants.

Le tableau 3-8 montre l'important sous-enregistrement des décès d'enfants (sur les 18 naissances de 1729, on ne relève que trois décès d'enfants de moins de un an, soit 167 pour mille, ce qui semble bien peu en cette année d'épidémie de variole).

	S.								
1700	0	1710	1	1720	1	1730	3	1740	0
1701	1	1711	1	1721	1	1731	1	1741	2
1702	0	1712	0	1722	1	1732	2	1742	2
1703	0	1713	1	1723	1	1733	6	1743	3
1704	0	1714	0	1724	0	1734	3	1744	1
1705	0	1715	0	1725	0	1735	1	1745	2
1706	0	1716	2	1726	0	1736	0	1746	2
1707	0	1717	2	1727	1	1737	0	1747	2
1708	0	1718	3	1728	1	1738	2	1748	4
1709	1	1719	1	1729	3	1739	1	1749	0
Tt.	2	Tt.	11	Tt.	9	Tt.	19	Tt.	18
Nais.	133	Nais.	197	Nais.	275	Nais.	251	Nais.	250
Tx.	15	Tx.	56	Tx.	33	Tx.	76	Tx.	72

Nais. = total des naissances. S. = Décès relevés d'enfants de moins de un an. Tx. = Taux de mortalité en pour mille.

Tableau 3-8 (a) : Blancs de Saint-Paul. Enregistrement des décès d'enfants de moins d'un an, de 1700 à 1749.

⁹⁰ Résultat proche de celui de 3,61 %, obtenu à partir des données brutes du tableau 3-7.

⁹¹ Pour l'ensemble des 4 105 naissances relevées à Saint-Paul, nous obtenons après correction 4 226 naissances.

Pendant la période révolutionnaire et jusqu'en 1809, le sous-enregistrement est tout aussi important : (56 décès d'enfants de moins de un an pour 1 118 naissances relevées. De plus nous constatons de nombreux cas d'enregistrements différés comme au tableau 3-9.

	S.		S.		S.		S.
1750	1	1760	4	1770	2	1780	3
1751	1	1761	1	1771	5	1781	3
1752	0	1762	7	1772	6	1782	5
1753	0	1763	2	1773	1	1783	6
1754	1	1764	2	1774	5	1784	7
1755	3	1765	2	1775	5	1785	15
1756	5	1766	2	1776	4	1786	3
1757	3	1767	2	1777	7	1787	6
1758	3	1768	2	1778	7	1788	5
1759	2	1769	2	1779	2	1789	8
Tt.	22	Tt.	26	Tt.	44	Tt.	64
Nais.	296	Nais.	370	Nais.	412	Nais.	530
Tx.	74	Tx.	70	Tx.	107	Tx.	121

Nais. = total des naissances. S. = Décès relevés d'enfants de moins de un an. Tx. = Taux de mortalité en pour mille.

Tableau 3-8 (suite) : Blancs de Saint-Paul. L'enregistrement des décès d'enfants de moins d'un an, de 1700 à 1789.

ADR.	An	folio	décès le	déclaré le	écart
GG. 22	V	f° 6 r°	25 messidor	1 ^{er} thermidor	7 jours
		f° 6 v°	21 prairial	2 thermidor	41 jours
		f° 7 r°	29 messidor	3 thermidor	4 jours
	IX	f° 44 r°	13 prairial	14 messidor	31 jours
GG. 28-6	X	f° 5 v°	20 fructidor	mort il y a environ un mois	30 jours

Tableau 3-9 : Les enregistrements différés de décès. An V à X.

3.5.3 Correction des décès perdus.

Intervalles en mois	d1	d2	d3	D1	D2	D3
Moins de 15	278	48	14	172,67	466,01	137,25
15 – 20	362	30	29	224,84	291,26	284,31
21 – 26	516	14	34	320,49	135,92	333,33
27 – 32	249	1	14	154,65	9,70	137,25
33 – 38	102	5	6	63,35	45,54	58,82
39 – 44	34	2	2	21,11	19,41	19,60
45 – 50	15	1	1	9,316	9,70	9,80
51 - 56	54	2	2	33,54	19,41	19,60
	1610	109	102	1000	1000	1000

d1, d2, d3 = distribution des intervalles en valeur absolue. D1, D2, D3 = distribution des intervalles en pour mille.

On a procédé à la correction du sous enregistrement des décès par la méthode des décès perdus.

La distribution des intervalles des fiches MF1 et MF 2, de 1700 à 1769, s'établit comme au tableau précédent.

Les deux distributions D1 et D3 diffèrent : l'enregistrement des décès est incomplet. L'observation des intervalles inférieurs à 15 mois nous amène à une impossibilité. En prenant la proportion des intervalles inférieurs à 21 mois, et ainsi de suite jusqu'aux intervalles inférieurs à 45 mois, la proportion « a » d'enfants morts avant un an est : a = 0,07 ; 0,21 ; 0,64 ; 0,97 ; 0,98.

a	B (ad3)	C (d3 +ad3)	B/C	C/d3
0,07	7,14	110,14	6,48	1,07
0,21	21,42	124,42	17,21	1,21
0,64	65,28	168,28	38,80	1,6
0,97	98,94	201,94	49	1,96
0,98	99,96	206,96	49,25	1,97

Les corrections de décès de moins d'un an s'effectuent sur les intervalles d3 et s'évaluent comme au tableau ci-dessus. Dans l'intervalle de moins de 21 mois, sur 102 intervalles 3, il y en a 7,14 qui sont des intervalles 2. Le sous-enregistrement des décès d'enfants est donc alors égal à 6,54 % et, pour le corriger, il faut multiplier les décès par 1,07. Nous choisisons le coefficient de correction de 1,21 correspondant à l'intervalle de moins de 27 mois. Il nous faudra tenir compte de cette correction dans l'interprétation des données.

4. Le site de Saint-Paul.

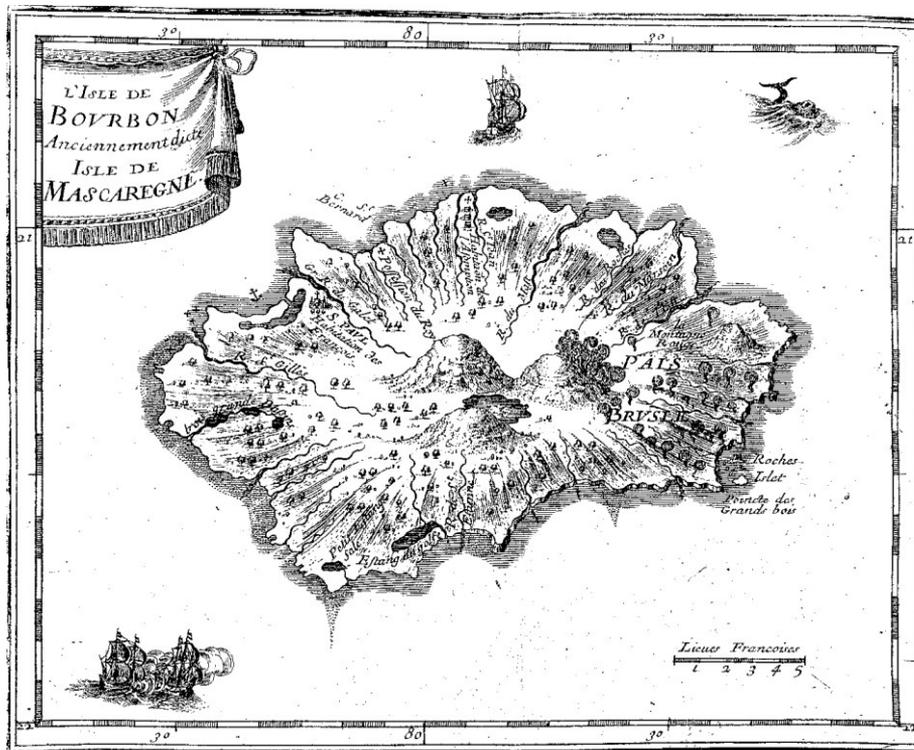


Figure 4-1 : Carte de Flacourt.

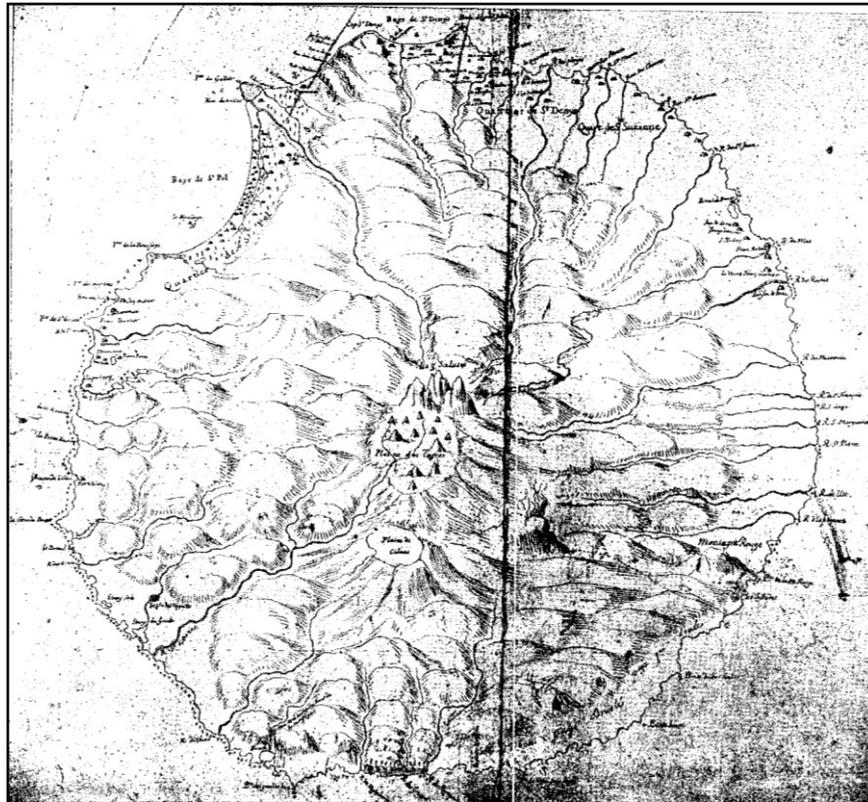


Figure 4-2 : Bourbon. Carte de Feuillet (1704).

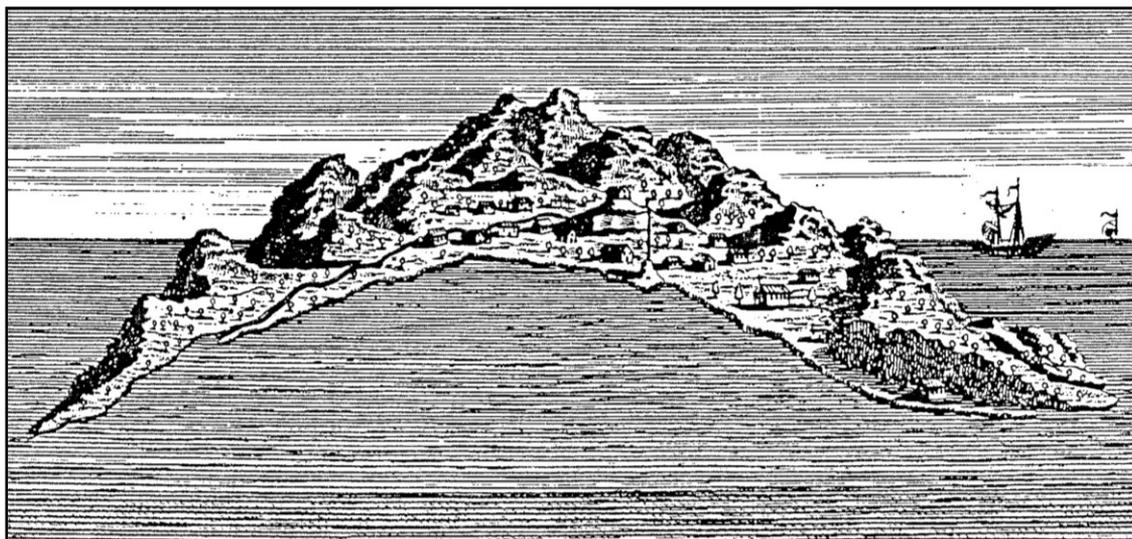


Figure 4-3 : Vue du bourg de Saint-Paul dans l'île de Bourbon par le R. P. Jacques (1721)⁹².

⁹² Le R. P. Jacques, qui se rendait en Chine, fit escale à Bourbon du 27 juin au 11 juillet 1721. A. Lounnon. *Sous le signe...*, *op. cit.*, p. 239-242 et planche X.

Sous le vent de l'île, la paroisse de Saint-Paul, s'étend au pied du vaste grand versant occidental des Bénares, énorme tranche de cône découpée entre les deux profondes gorges de la Rivière des Galets et de la Rivière Saint-Etienne. Ces deux gorges s'ouvrent sur deux cônes de déjection à la surface desquels se ramifient les nombreux bras des torrents. La plaine littorale de Saint-Paul sablonneuse et mal drainée s'étire sur la rive gauche du premier.

En son centre, l'étang résiduel dont l'étendue varie suivant la saison, est alimenté par les apports d'eau des torrents tombant en cascades des falaises tranchées à la base des coulées des anciens volcans de l'île, et par des résurgences qui sourdent à leur pied.

Des amas de sable dunaire forment toute la zone comprise entre l'étang et l'océan et entre l'étang et le Cap La Houssaye. Le village de Saint-Paul s'étire sur ce cordon littoral plus élevé que les terres qui bordent le bas-fond. Au contact de l'océan le rivage est formé par un cordon de galets toujours roulés et renouvelés par la houle. La plaine littorale se limite au Sud par une succession de falaises vives ou mortes plus ou moins séparées de la mer par de minces cordons littoraux comme au Boucan Laleu.

Sur la rive droite se déploie l'éventail de la monotone et stérile plaine des Galets couverte d'herbe courte qui peine à cacher un sol de gravier. La Pointe des Galets la termine à l'Ouest. Au Nord, Nord-Est, adossée au Massif de la Montagne, dont les hautes falaises plongent à pic de 150 mètres dans l'océan, l'habitation de la Possession s'enfonce dans les ravines à Marquet et des Lataniers.

La pente régulière du versant Ouest descend par un glacis de 10 km du Grand Bénare jusqu'à Saint-Leu. Il n'y a pratiquement pas de plaine côtière ici, aussi les ravines très encaissées constituent autant d'obstacles pour la communication, les chemins y sont en lacets, longs et difficiles. Le seul grand axe est le chemin qui monte obliquement de Saint-Paul à Trois-Bassins. C'est que la protubérance côtière des tufs du Cap La Houssaye a donné aux Hauts de Saint-Paul, c'est-à-dire, le versant descendant du rempart du Cirque de Mafate sur Saint-Gilles, des moyennes pentes peu inclinées. Là se déploie face à l'océan entre les « Hauts » et la savane littorale, un large balcon de plateaux disposés en gradins : plateau de Saint-Gilles-Les-Hauts, du Guillaume, de la Saline, des Trois-Bassins.

La végétation que connurent les premiers habitants de Saint-Paul était une végétation adaptée à la chaleur et à une saison sèche. Elle se disposait pour l'essentiel en trois strates : à la base des pentes et jusqu'à environ 400 mètres d'altitude, une steppe à graminée qui, au XVII^e siècle, s'allongeait de la Plaine des Galets à l'Etang du Gol, et, sur les basses pentes, une savane arborée discontinue et peu couvrante (20 à 30 % du sol) s'allongeant de la Plaine des Galets à l'Etang du Gol et jusque vers Saint-Pierre, forêt très clairsemée représentée par les bois de couleurs : bois de Juda, bois puant, bois Mussard, et surtout bois d'olive noir, bois de nèfles. Cette zone franchie, on progresse au milieu d'une strate arbustive bien fournie qui couvre de 40 à 100 % du sol. On trouve dans cette forêt sous le vent, des taillis de bois de couleur comme le bois de quivi, le bois d'olive grospeau. Vers 1 300, 1 400 m, après avoir franchi l'étroite zone des calumets (bambou ou *Nastus borbonicus*), on débouche sur la forêt claire des tamarins des hauts (*Acacia hétérophilla*) qui dominant de leur masse imposante les hautes plaines dénudées à l'abri de l'alizé, jusque vers 1 800, 1 900 m. Les arbres qui, adultes, s'élèvent à 12 et 15 m, sont très espacés. Le

sous-bois clair est de graminées, de fougères aigles. Les épiphytes y sont très rares en raison de la sécheresse. Plus haut, vers les crêtes, aux extrémités des planèzes se trouve le domaine des branles (*Philippia Montana*) : Brûlé de Saint-Paul et de Saint-Leu, sommet du Grand Bénare.

Au fil des temps, cette végétation a été presque entièrement défrichée par les colons qui se sont livrés à des déboisements massifs, pour les besoins en bois de construction, pour la marine, les besoins domestiques, le chauffage ou en pratiquant les brûlis annuels. « *On brûle le benjoin pour faire de la chaux, [on] l'écorce pour tanner les cuirs* » déplore Banks. Les habitants continuent « *à brûler annuellement leurs terres* », ajoute Ronsin. Dioré et Chanvalon en 1786 envisagent des sanctions contre ceux qui détruisent les arbres pour en faire des pirogues. « *L'île est entièrement dénuée de bois, excepté vers la cime des montagnes et dans la partie reculée qui avoisine le volcan* », écrit Souillac en 1777. De sa forêt initiale, il ne subsiste, à la fin du XVIII^e siècle que des lambeaux. De cette végétation première, il ne reste aujourd'hui que des vestiges sur les versants abrupts des vallées et ravines : rive gauche de la Rivière Saint-Denis, les petites vallées affluentes de la Grande Chaloupe, de la Rivière des Galets, les hauts du Dos d'âne, les gorges du Bras de Cilaos⁹³.

4.1 La paroisse de Saint-Paul : genèse de l'évolution du quartier.

En juillet 1665, la Compagnie Française des Indes Orientales vint occuper Mascarin qui faisait partie de son domaine : l'île de Madagascar et les îles circonvoisines⁹⁴. Plusieurs prises de Possession de l'île avaient eu lieu auparavant mais sans occupation permanente.

La première, contestée par certains auteurs, eu lieu en juin 1638, le jour de la fête de Saint-Paul, où Salomon Goubert, pilote du *Saint-Alexis* de Dieppe, jeta l'ancre dans la baie qui prit le nom de Saint-Paul en l'honneur du saint du jour, descendit à terre pour prendre possession de l'île au nom du Roi de France et en arborer les armes. Après quoi il repartit.

En septembre 1642 probablement, le commis de la Compagnie des Indes, Jacques Pronis, passager du *Saint-Louis*, chargé d'organiser le commerce à Madagascar, prit au passage à nouveau officiellement possession de l'île. Après quoi il repartit pour Madagascar pour fonder le poste du Fort-Dauphin en 1643.

⁹³ Tout le développement est tiré de : Jean Defos Du Rau. *L'île de La Réunion. Etude de géographie humaine*. Institut de Géographie. Faculté des Lettres de Bordeaux. 1960. p. 45-48 ; 120-127.

R. Robert. *Climat et hydrologie à La Réunion*. Saint-Denis, 1987, p. 15-16.

« On se sert du bois puant pour « bordage et autres charpentes droites pour les vaisseaux ». L'olivier rouge a de multiples usages, en particuliers la fabrication des rouets. Quant au latanier, il est aussi utile par ses feuilles dont on fabrique des cordes et couvertures que par ses fruits qui servent à nourrir les porcs. » Claude Wanquet. *Histoire d'une révolution : La Réunion (1789-1830)*... *op. cit.*, t. 1, note 6, p. 85-87.

⁹⁴ M. L. Guet. *Les origines de l'île bourbon et de la colonisation française à Madagascar. Nouvelle Edi. Paris, 1888*, p. 42, 63.

Paul Kaepelin. *Les escales françaises sur la route des Indes. 1638-1731*. Paris. 1908. p. 15-23.

Auguste Brunet. *Trois cents ans de colonisation. La Réunion (Ancienne île Bourbon)*. Edition de l'Empire Français. 1948. p. 13-24.

Etienne de Flacourt (Edition présentée par Claude Alibert). *Histoire de la Grande Isle de Madagascar*. Inalco, Karthala. 1995. Sur le cochon de Mascareigne p. 216-220. Sur le retour du *Saint-Laurent* et la description dithyrambique de Bourbon p. 306-308. Pour le Mémoire d'Antoine Thureau touchant l'Isle de Bourbon, la venue du *Saint-Georges* (24 octobre 1756), l'arrivée du navire anglais le *Thomas Guillaume* (28 mai 1658) voir p. 421-425.

Albert Lougnon. *Sous le signe de la tortue*. Voyages anciens à l'île Bourbon (1611-1725), Nérac, 1970, 284 p., p. 23-34 ; planches III et VI, p. 44, 144.

Jean Barassin. *Histoire des établissements religieux de Bourbon au temps de la Compagnie des Indes. 1664-1767*. *op. cit.*, p. 18, 29.



Figure 4-6 : Plan de la rade de Saint-Paul en l'Isle Bourbon.

C'est en septembre 1646 (ou début 1647) que les douze mutins de Fort-Dauphin, colons involontaires de Mascarin où Pronis les avait exilés à la suite d'une révolte, débarqués du *Saint-Laurent*, s'installent au vent de l'île, dans une plaine riche et grasse sur les bords de la Rivière Saint-Jean, au lieu dit l'habitation de l'Assomption au « quartier Français » (fig. 4-1). Trois ans plus tard, rapatriés par Flacourt, gouverneur de Fort-Dauphin, ils font de leur séjour forcé une description dithyrambique qui amène Flacourt à dépêcher le Sieur Le Bourg à Mascarin en octobre 1649 pour prendre à nouveau possession d'une île qu'il nomme Bourbon en apposant un panonceau aux armes du Roi dans un lieu qui a conservé le nom de « La Possession du Roi ». A son départ l'île, où Le Bourg a déposé quelques vaches et taureaux, redevient à nouveau vide d'hommes.

Le 10 septembre 1654, Flacourt y déporte Antoine Thoreau, dit Couillard, sept autres Français, accompagnés de six malgaches. Après douze jours de navigation, ils s'établissent dans la baie de Saint-Paul, sur les bords Nord-Est de l'étang, en un lieu qui s'appela longtemps le Vieux Saint-Paul. On peut situer dès 1653 sur la carte de Flacourt puis sur celle de Leguat (1691) la « *Baie du meilleur ancrage* » et entre la Grande Rivière des Galets

et la Ravine Saint-Gilles, « *l'Habitation de Saint-Paul proche le Grand étang et prise de possession par le Roy* », enfin le « *très beau et bon País* » et le « *Bon País* » se succèdent de la Rivière des Marsouins à la Grande Rivière des Galets (fig. 1-2 et 4-1).

Cependant après un séjour de trois ans et huit mois, le 5 juin 1658 tous les colons accompagnés de leurs esclaves domestiques malgaches se laissèrent persuader par le capitaine du *Thomas Guillaume*, venu à l'aiguade de Saint-Paul, d'abandonner l'île pour rejoindre l'Inde. Débarqués à Maderaspatam, forteresse appartenant aux Anglais, les Français durent s'engager parmi les soldats du comptoir pendant que Le capitaine Gosselin offrait leurs six *Ondeves*⁹⁵ au Président de la place.

Abandonnée à nouveau, l'île demeura inoccupée pendant cinq ans. En novembre 1663, le *Saint Charles* déposait à Bourbon deux habitants de Fort-Dauphin : Louis Payen, de Vitry-Le-François, et Pierre Pau, accompagnés de dix *Ondeves* malgaches dont trois femmes, pour y prendre la suite de Couillard. Ils s'installent « *à la chute d'une belle fontaine qui tombe en nappe d'eau au milieu d'un grand rocher* » non loin du lieu dit la « *Caverne* ». Très vite les Malgaches et les deux Français se séparent. Les premiers s'éloignent vers les hauts, les seconds subsistent en vivant de chasse et de pêche, pratiquent quelques petits défrichements pour les plantages. Pierre Pau n'est-il pas jardinier de profession. Si Payen quitte l'île en 1665 sur la *Vierge du Bon Port*, Pierre Pau y demeure et participe au début du peuplement de Bourbon. Etienne, enfant de Pierre Pau, jardinier de Lyon, et Anne Billard, native de Moulins en Bourbonnais, est baptisé le 7 août 1667 à Saint-Paul⁹⁶. C'est la première fois que l'île donne officiellement la vie à un être humain et c'est à Saint-Paul, berceau de son peuplement.

Le parrain du nouveau-né, le parisien Etienne Regnault, commis de la Compagnie et commandant de Bourbon, avait débarqué à Saint-Paul en juillet 1765, en compagnie d'une vingtaine hommes, de divers emplois, passagers du *Taureau*, de *l'Aigle Blanc* et de *La vierge du Bon Port*, « *au milieu d'une baie encadrée de beaux vallonnements coupés de cascades et de massifs forestiers* ». Lui et ses hommes s'établirent derrière l'étang, au Vieux Saint-Paul. C'est là que fut édifiée la première chapelle de la paroisse, bénie par le père Lanoninos de Matos, Cordelier portugais, le 1^{er} mai 1667 (fig. 4-11). Dix ans plus tard, les habitants quittent le Vieux Saint-Paul pour s'installer sur « *Les Sables* » où, en 1699, ils édifient, à l'emplacement de l'église actuelle, une seconde chapelle dédiée à l'Immaculée Conception. Cette chapelle est visible sur le plan de Saint-Paul levé par Durot en 1705 (fig. 4-7). A cette époque Saint-Paul se présente comme un ensemble peu ordonné de maisons dispersées au milieu d'un vaste terrain que chaque « *habitant* » exploite selon sa fantaisie. Le site apparaît ainsi à Durot :

Saint-Paul « peut avoir une lieue ou environ de long. Les maisons qui le composent sont au nombre de trente ou trente-cinq, mais fort éloignées les unes des autres, ainsi qu'il est aisé de voir par la petitesse du nombre remplissant un espace aussi considérable ».

⁹⁵ Sur les premiers esclaves de Bourbon : des « Ondeves », voir Robert Bousquet. *Les esclaves et leurs maîtres à Bourbon...*, op. cit., Livre 1, p. 513-528.

⁹⁶ ADR. GG. 1, n° 1 et 175.

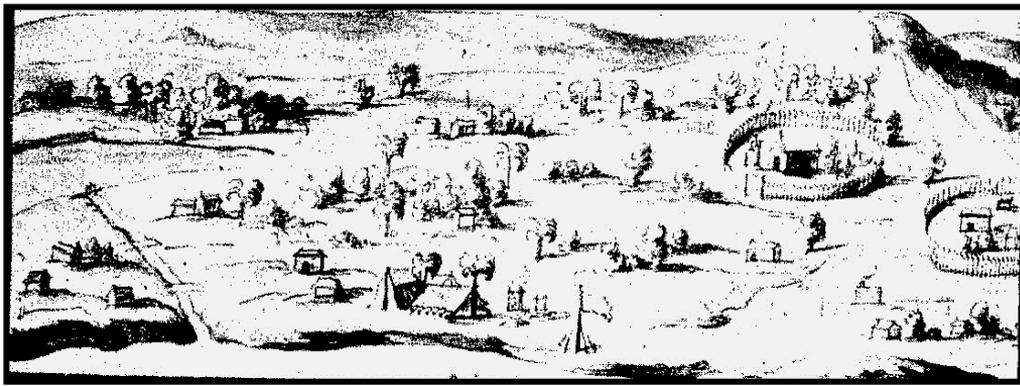


Figure 4-7 : Saint-Paul vu par Durot (1705).

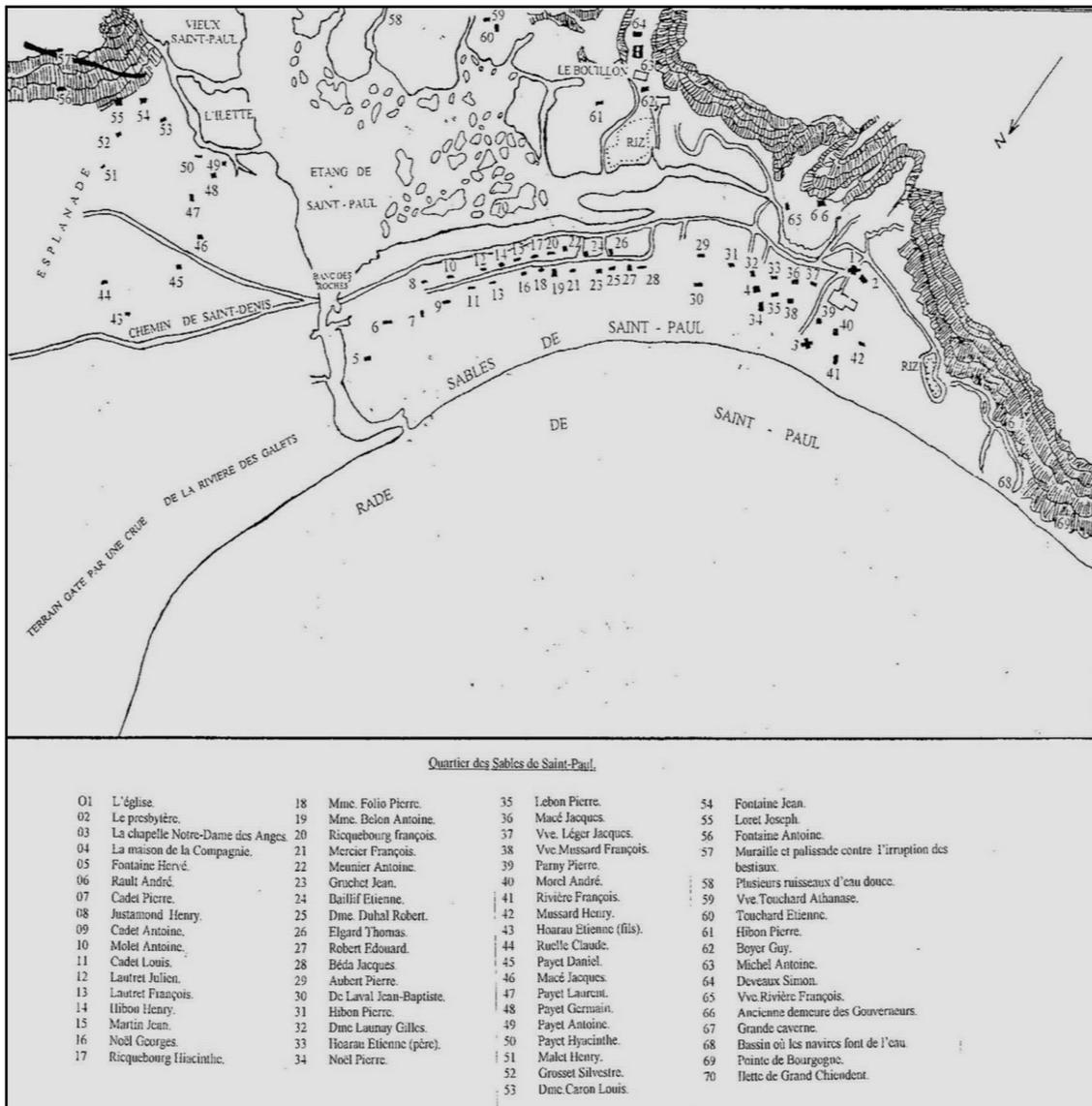


Figure 4-8 : Plan de Saint-Paul, d'après Etienne de Champion (1720).



Figure 4-9 : Extrait du plan de Saint-Paul par Sornay (1732).

En 1709, sur la foi de rapports présentés au greffe de l'amirauté de Saint-Malo, Jean de La Roque, après s'être félicité de l'hospitalité des « habitants » de Saint-Paul, présente ainsi le village :

« Les maisons ou les habitations de cette rade ne sont pas bâties en file et ne composent pas de rues comme dans une ville ; ce sont toutes bâtiments de bois isolés et n'ayant qu'un seul étage, à cause des ouragans assez fréquents qui renverseraient tout, si on leur donnait plus d'élévation ».

C'est toujours cette dispersion, cette disposition anarchique, des maisons qui frappe le R. P. Gaubil en 1721 :

« Les maisons de habitants ne sont point rangées mais placées çà et là à leur guise : elles sont bâties simplement mais commodément, et couvertes de feuilles de latanier ».

En 1717, cependant, Le Gentil de La Bardinais témoignait d'une occupation des sols et d'une organisation plus rigoureuse :

Le quartier « de Saint-Paul est le plus étendu et le plus peuplé. Il est situé au pied d'une montagne fort escarpée. Les habitations sont bâties sur l'un et l'autre bord d'un grand lac d'eau vive qui s'écoule dans la mer. Chaque famille a ses plantations au haut de la montagne. On y monte par un sentier rude et escarpé, et on trouve sur la cime une plaine plantée d'arbres, à la réserve des lieux qui ont été défrichés. Il y reste encore du terrain assez pour y établir deux cents habitations. Les plantations sont de ris, de tabac, de blé, de cannes de sucre et de fruits comme bananes, ananas, goyaves, orange, citron, etc. ».

Organisation qu'en 1725 confirmait le Marquis d'Albert :

Le quartier « de Saint-Paul est le plus considérable – le gouverneur y fait son séjour – outre que les vaisseaux sont plus en sûreté dans sa rade qu'ailleurs. Il se trouve à égale distance des trois autres et à portée de pourvoir plus promptement à tous les besoins de l'île, tant du côté de la terre que de la mer. On y compte 1.966 personnes, tant Blancs que Noirs, sans compter les troupes [...] On a construit deux ponts sur l'étang du quartier Saint-Paul, à l'issue desquels on a pratiqué des chemins conduisant à la Montagne et à presque toutes les habitations d'où l'on apporte toutes les denrées sur le dos des bêtes de charge. De Saint-Paul à Saint-Étienne, et jusqu'à la rivière d'Abord, on est obligé d'envoyer chercher les denrées avec des pirogues ou canots ; il sera possible d'y faire un chemin pour des gens à cheval avec le temps [...] »⁹⁷.

Le plan du quartier des Sables de Saint-Paul d'Etienne de Champion est d'une lecture plus facile que le plan de Sornay (1732) (fig. 4-8 et 9). Tous deux montrent l'organisation du site du village : au droit de l'Islette de l'étang, le Vieux Saint-Paul s'abrite au pied de la Montagne (fig. 4-8 et 11). Un peu comme de nos jours, les cases et emplacements s'alignent de part et d'autre d'un chemin parallèle au « chemin de Saint-Denis ». Quelques habitations se disséminent encore au droit de l'église et du presbytère, d'autres encore s'éparpillent au pied de la montagne, près des casiers à riz, dans la zone qui aujourd'hui est appelée « Le Tour des Roches ». Les sept huitième des habitants vivent dans « *une petite case de rondin de bois de 15 ou 16 pieds de long, mis les uns sur les autres jusque à la hauteur de 6 à 7 pieds, couverts de feuilles, le reste qui sont les biens logés, ont des cases depuis 15 jusques à 30 pieds de long, de bois écarry mis l'un sur l'autre jusques à la hauteur de 10 et 11 pieds. Tout le ménage est là-dedans, femme et enfants, il est aisé de concevoir s'il est facile d'établir dans de pareils endroits des boutiques* »⁹⁸.

« Cette paroisse, trouve-t-on dans un état des paroisses de Bourbon écrit en 1764, la plus ancienne de la colonie, et qui en fut la capitale jusqu'en 1738, est aussi la plus étendue et la plus peuplée. On y compte cinq mille cinq cents âmes, sur plus de dix lieues de côté. Elle est distante de huit lieues, à l'ouest de Saint-Denis, et en est séparée par sept montagnes hautes et couvertes de pâturages et de bois. Les habitations, disséminées de loin en loin sur les hauteurs, sont visitées par les curés de Saint-Denis et de Saint-Paul. Le centre du quartier est situé sur une anse très vaste de sables brûlants qui entretiennent des chaleurs moins supportables que celles de Pondichéry. Il n'y a qu'un prêtre : le centre seul fournirait ample besogne à trois ecclésiastiques vigoureux. La ville possède un hôpital. Le presbytère a été bâti par les missionnaires »⁹⁹.

Laissons-nous maintenant guider par Billiard qui brosse le panorama de Saint-Paul dans le premier quart du XIX^e siècle – tableau que l'on peut rapprocher du « Saint-Paul » vu par Roussin du haut des rampes du Bernica (fig. 4-10).

« Saint-Paul est au Port-Louis de l'île de France ce qu'un beau village est à une ville du second et troisième ordre ; si quelque événement heureux pour moi vous amenait ici, je ne vous fatiguerais point d'abord à parcourir les rues sablonneuses du quartier Saint-Paul ; je vous conduirais sur le champ du débarcadère à notre jolie maison du Bernica. Quand vous vous seriez bien reposé [...], je vous ferais monter par une rampe en zigzag à cent cinquante ou deux cents pieds de hauteur, jusqu'à l'endroit où la montagne, s'élevant par une pente plus douce, n'est plus qu'un plateau incliné. Après avoir repris haleine, [...] je vous engagerais à redescendre au quartier ; mais en retournant sur vos pas vous êtes arrêté tout à coup par la beauté du paysage qui se montre devant vous.

⁹⁷ Albert Lougnon. *Sous le signe de la tortue...*, op. cit., p. Durot : p. 196 ; La Roque : p. 205 ; Le Gentil : p. 217 ; Gaubil : p. 243 ; D'Albert : p. 265-66.

⁹⁸ « Le Conseil Supérieur de Bourbon à Messieurs les Directeurs généraux de la Compagnie des Indes, en date du 20 décembre 1731 ». Albert Lougnon. *Correspondance du Conseil Supérieur de Bourbon et de la Compagnie des Indes*. G. Daudé, Saint-Denis, 1940, t. 1 : 20 janvier 1724 au 30 décembre 1731, p. 171.

⁹⁹ ADR. A 1. *Almanach religieux...*, op. cit., p. 77.

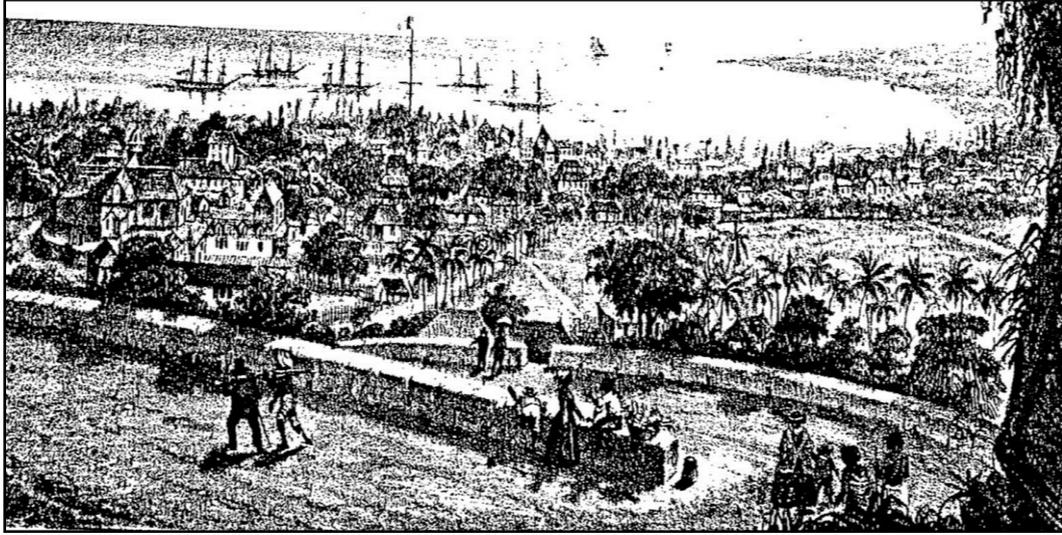


Figure 4-10 : Saint-Paul. Vue prise des rampes du Bernica (février 1854. A. Roussin. Lith. 1859).

En gravissant la rampe, vos yeux ont déjà plongé dans la ravine du Bernica, dont l'encaissement est si pittoresque qu'il serait à lui seul sujet d'un tableau. Maintenant vous embrassez tout le paysage ; vous parcourez toute la plaine de Saint-Paul entièrement ouverte du côté de la mer, cernée d'un autre côté par l'amphithéâtre des montagnes [...]. Je vous laisse contempler ce massif d'arbres touffus, de palmiers, de cases et d'élégants pavillons, [...]. Cela ne ressemble-t-il pas à un vaste jardin anglais dans lequel on aurait multiplié les fabriques ? Vous ne voyez au-delà qu'une mer sans bornes qui se confond avec l'azur des cieux ; ces gros arbres dont le feuillage est plus épais, plus rembruni que celui des autres, sont des tamariniers plantés par les premiers habitants ; c'est au pied de ces tamariniers que sont encore les plus anciennes cases que vous ne pouvez apercevoir. Ne vous tournez davantage vers la gauche ; vous ne découvririez qu'un paysage aride où s'élèvent épars de vieux lataniers [...]. Revenez vers la droite et reposez plus agréablement vos yeux sur ce grand tapis de verdure formé par des champs de cannes, des rizières et des jardins : c'est l'étang de Saint-Paul presque entièrement comblé ; ce n'est plus à la vue qu'une prairie entrecoupée de canaux dont le principal, que vous suivez le long du quartier, est entretenu par la ravine du Bernica ; les boucans des gardiens, quelques maisons, de nombreuses plantations de cocotiers et de dattiers, les troupeaux qui paissent dans le marécage, rompent l'uniformité de cette partie du tableau. [...].

La ville ou le quartier de Saint-Paul a trois quart de lieue de longueur, sur une largeur de quelques centaines de toises ; mais il faut observer que les maisons n'y sont pas aussi rapprochées qu'au Port-Louis de l'île de France : la partie nord du quartier ne se compose que de quelques cases disséminées dans la savane ; ces cases sont en planches assez mal jointes ; une natte, une marmite, un mauvais coffre, une calebasse, quelques tasses de coco, tel est à peu près le mobilier d'une famille toute entière accroupie du matin au soir au-dehors de la case, d'un côté qui ne regarde point le soleil ; un noir déguenillé, qui passe sa journée à la pêche, y est le soutien de toute la famille, heureux de partager avec elle le sac de maïs qu'il a quelquefois dérobé. [...].

Le quartier s'embellit à mesure que l'on s'approche de l'église : il y a de fort jolies maisons qui ne le cèdent à celles de Port-Louis que pour le luxe de l'ameublement ; c'est le même goût d'architecture, c'est-à-dire, un mélange de style grec avec le style malabare ; quelques maisons sont tout à fait dans ce dernier genre, ce qui donne à Saint-Paul une physionomie plus orientale que ne l'est celle du Port-Louis. L'église est le seul monument public qui vaille la peine d'être remarqué ; elle est assez vaste, propre et bien tenue ; les ouvriers qui l'ont bâtie étaient des Indiens guidés par quelque maçon européen avec lequel on dirait qu'ils n'ont pas voulu s'accorder.

Les personnes qui habitent à Saint-Paul depuis vingt-cinq ou trente ans ont vu s'élever toutes les jolies maisons qui sont aujourd'hui l'ornement du quartier. Les cases des anciens habitants sont devenues, avec quelques changements plus agréables et plus commodes, à moins qu'on ne les ait abandonnées. Le quartier était autrefois plus au nord qu'il ne l'est à présent ; la plupart des maisons ont été *apportées* vers le sud, sur le

terrain qui se resserre entre la baie et la tête de l'étang ; c'est là que se trouve l'église, à l'extrémité de la chaussée dont je vous ai déjà parlé »¹⁰⁰.

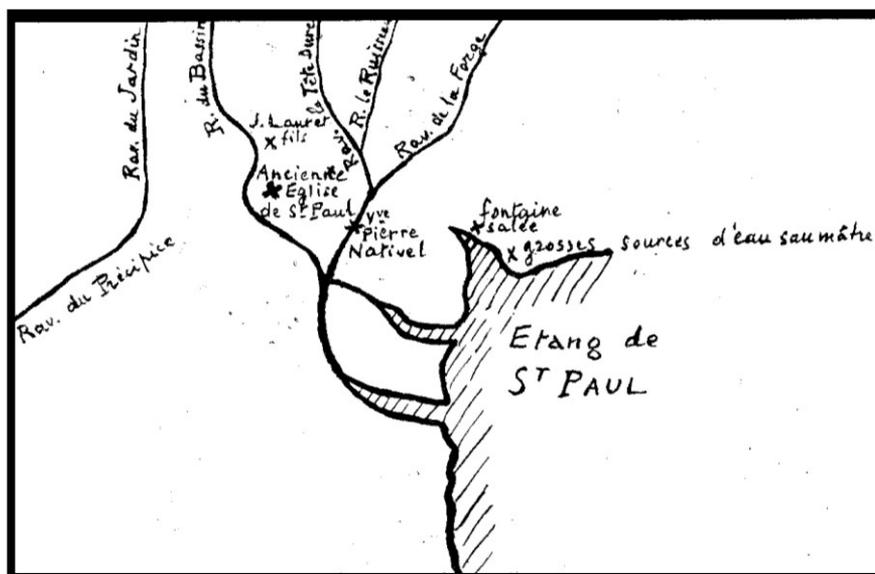


Figure 4-11 : Emplacement de la première église au Vieux Saint-Paul (d'après Etienne de Champion. 1720)¹⁰¹.

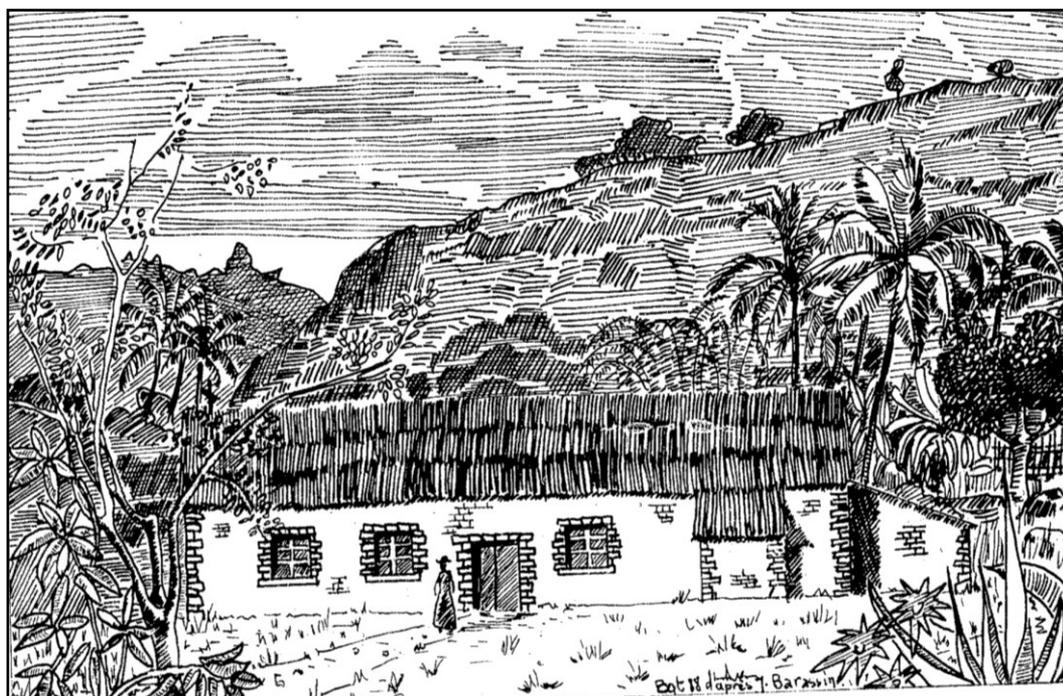


Figure 4-12 : L'église de Saint-Paul en 1708¹⁰².

¹⁰⁰ Auguste Billiard. *Voyages aux Colonies Orientales ou lettres écrites aux Iles de France et de Bourbon pendant les années 1817 à 1890*. 1822, 486 pp., p. 66 à 78. Ouvrage réédité par Arts Terres créole, 1990, 251 pp., p. 47-52.

¹⁰¹ Dessin de Jean Barassin. *Histoire des établissements religieux...*, *op. cit.*, planche I, p. 29.

¹⁰² D'après Barassin. *Ibidem*. p. 30.

« Il fallait à cette île agricole, écrit Defos Du Rau, un centre administratif et commercial d'où les agents de la Compagnie puissent diriger la colonie et assurer la liaison avec le monde extérieur. Cela nécessitait un minimum de cases pour les employés, des bureaux, des « magasins » où la Compagnie stockait les produits agricoles amenés par les colons en échange de marchandises venues de France ou des Indes [...] Par ailleurs il fallut ériger une chapelle et créer un état civil à Saint-Paul [...] La justice exigea en 1711 la création d'un Conseil Provincial, qui devint vite un organe consultatif et administratif chargé de représenter les colons auprès du Gouverneur ; il devint Conseil Supérieur en 1723, et se comporta souvent en véritable Parlement. Toute une organisation sociale, religieuse, judiciaire, économique s'élabora à Saint-Paul ». On sait que, alors qu'en 1669 Regnault décidait de transporter à Saint-Denis la résidence du gouverneur, la majorité des habitants demeurèrent au quartier de Saint-Paul et commencèrent même à peupler le Sud. « Tout compte fait, il y eut deux capitales [...] parce qu'il y avait deux régions très différentes de l'île, séparées par ce massif de la Montagne si mal commode – même de nos jours – à traverser ». Le Conseil Provincial, les bureaux de la Compagnie, le port, restèrent à Saint-Paul, capitale économique et judiciaire, jusqu'en 1738 où La Bourdonnais ordonna le transfert à Saint-Denis des magasins et des bureaux de la Compagnie. Les navires cependant continuèrent d'y relâcher. Ce n'est que progressivement et au début du XIX^e siècle que la prédominance de Saint-Denis devint totale¹⁰³.

En dépit de l'abondance d'eau et de vivres, le site de Saint-Paul ne présentait pas que des avantages pour les premiers habitants de l'île : les divers tâtonnements des premiers colons témoignent, à eux seuls, des contraintes nombreuses imposées par le milieu naturel, au premier rang desquelles on trouvait le risque de crues et d'inondations : le Vieux Saint-Paul (fig. 4-8 et 11), dans les hauts de l'actuelle usine de Savannah, bien qu'à l'abri des lames projetées par les cyclones, était non seulement trop éloigné du point d'ancrage des navires, mais encore sous la menace de la Rivière des Galets, dont la crue en 1718 recouvrit de galets les bonnes terres du Nord de l'étang. Quant aux Sables de Saint-Paul, le site n'était pas protégé du risque d'inondation¹⁰⁴. Enfin, La Baie de Saint-Paul au Nord-Ouest de l'île n'était pas la plus favorable pour les voiliers du XVII^e siècle qui, portés par les alizés, ne pouvant aller contre le vent, abordaient Bourbon par l'Est. De plus, à terre, pour atteindre Saint-Denis il fallait franchir l'Étang, la Rivière des Galets et la barrière de la Montagne Saint-Denis. Chercher une sortie vers le Sud était tout aussi mal aisé : les falaises vives de la région du Cap La Houssaye présentaient un obstacle sérieux à la circulation. Les « Hauts » n'étaient pas mieux lotis. Entre le Cap La Housaye et la Rivière des Galets, la planèze du Grand Bénare, qui se termine en falaises abrupte sur l'étang de Saint-Paul, présente un relief de pentes abruptes ou disséquées qui rend difficile l'établissement de

¹⁰³ Jean Defos Du Rau. *L'île de La Réunion...*, op. cit., p. 439-441.

¹⁰⁴ « Se protéger contre l'eau a d'ailleurs été, de tous temps, la préoccupation constante des habitants de la ville [...] C'est que la ville se trouve sur une nappe phréatique peu profonde, en aval de nombreux torrents qui descendent de la planèze du Grand Bénare. Il y a aussi la présence de l'étang et de ses marécages, entretenus par de multiples sources situées au contact de la plaine alluviale et des premières pentes [...] ». p. 12. Alexis Miranville. *Saint-Paul. La ville et son Histoire*. Ed. CNH. 1993. p. 12. En 1746, Teste, préfet apostolique, signale à l'archevêque de Paris que le retard pris dans la construction d'une nouvelle église à Saint-Paul est dû « en particulier [à] l'indécision où l'on est si le quartier subsistera sur les Sables où il y a quelque danger d'immersion dans les temps extrêmement orageux, ou si on le transférera plus loin ». ADR. A 1. *Almanach religieux...*, op. cit., p. 76. Ce n'est qu'en juillet 1769 que, pour mettre un terme aux crues quasi annuelles de l'étang, la construction, entre le pont sur l'étang et la montée du Bernica, d'une chaussée nouvelle surélevée, fut décidée. Robert Bousquet. *Les esclaves et leurs maîtres...*, op. cit., livre 3, p. 249.

voies de communication entre les régions d'altitude et le littoral et qui permettent de relier rapidement Saint-Paul à Saint-Leu.

C'est surtout en 1715, au moment de l'introduction du café que Bourbon et plus précisément Saint-Paul passa de son rôle d'aiguade et de fournisseur de rafraîchissements pour les navires de passage, d'entrepôt pour les effets d'Europe ou de l'Inde, à celui de centre de collecte et d'expédition par mer du café. Pour la collecte des récoltes et leur évacuation vers la côte, Desforges ordonna l'aménagement de trois sentiers, des pistes cavalières, et de deux ponts jetés sur les bras de l'étang. Les habitants furent invités à rendre praticables les « *mauvais pas* » des ravines Florimont et Saint-Gilles. En juin 1730 on commença les travaux pour d'établissement d'un chemin entre La Possession et Saint-Denis, sur lequel on pouvait passer à cheval ou avec des bêtes de charge. A partir de 1736 on entreprit de relier Saint-Paul à Saint-Leu, par un chemin qui passait par Saint-Gilles-les-Hauts, dans le but de drainer vers la baie de Saint-Paul toute la collecte de café de la région sous le vent jusqu'à Saint-Pierre où ne pouvaient aborder les navires de haute mer. Nonobstant ces travaux de désenclavement, l'habitude était prise à Bourbon d'expliquer à la Compagnie l'insuffisance des chargements en café de ses vaisseaux par le défaut d'embarcation pour le transport par mer, celui par terre étant impraticable¹⁰⁵.

4.2. Les Blancs de Saint-Paul en 1690.

Si en 1667 la paroisse de Saint-Paul s'étendait à l'ensemble de l'île, des succursales furent établies à Saint-Denis, Sainte-Marie et Sainte-Suzanne¹⁰⁶. Le 10 mars 1680, le R. P. Bernardin de Quimper baptisait, « en la chapelle de Saint-Denis », Thérèse, fille de Georges Damour et de Marie Assot¹⁰⁷. Enfin, sans parler des déportés, cabaleurs de Fort-Dauphin, d'ordre du commandant Regnault, le quartier de Sainte-Suzanne reçut ses premiers habitants en 1667, avec sans doute aussi une première chapelle¹⁰⁸. Le 22 septembre de l'année suivante était célébré le baptême de Marie Anne, fille de François Ricquebourg et d'Anne Bellon, « *Habitants de la paroisse Saint-Etienne, dite de Sainte-Suzanne* »¹⁰⁹.

En 1690 la présence de trois familles est attestée à Sainte-Marie. Il s'agit de Michel Frémont et de Marie Anne Case, son épouse, de Noël Tessier et d'Anne Mousse, son épouse¹¹⁰, de Gilles Dugain et de Cécile Mousse, son épouse, venant de Sainte-Suzanne¹¹¹.

Compte tenu des réserves exprimées sur la fiabilité du registre ADR. GG. 1 de 1667 à 1699, nous avons tenté de déterminer parmi les familles qui y figurent celles qui semblent avoir résidé dans la paroisse et quartier de Saint-Paul de façon permanente. Ce sont ces familles, qui figurent en annexe I, que nous avons retenues comme point de départ de notre travail de reconstitution des familles.

¹⁰⁵ Sur la mise en valeur de l'île, les travaux de la Compagnie : ponts batteries, bâtiments et chemins, et le travail des esclaves, voir Robert Bousquet. *Les esclaves et leurs maîtres...*, op. cit., livre 3, p. 242-265. Sur la situation des routes laissées à l'administration royale, voir Claude Wanquet. *Histoire d'une Révolution...*, op. cit., p. 96-102.

¹⁰⁶ A. Shérer et P. Carrère. *Répertoire...*, op. cit., p. 13.

¹⁰⁷ ADR. GG. 1, n° 82 et 92.

¹⁰⁸ J. Barassin. *Histoire des établissements religieux...*, op. cit., p. 33.

¹⁰⁹ ADR. GG. 1, n° 171.

¹¹⁰ ADR. GG. 1, n° 200, 210, 227, 372.

¹¹¹ ADR. GG. 109, 202, 290, 330. J. Barassin. *Histoire des établissements religieux...*, op. cit., p. 115.

Avant de poursuivre il faut dire, après Devos Du Rau, que ce que l'on appelle ici « quartier » de Saint-Paul et qui deviendra plus tard commune, n'est que le centre d'une agglomération essentiellement rurale. A partir du Gouverneur Jean-Baptiste Dumas (1727-1735), paroisse et quartier sont aussi des réalités administratives, et une sorte de noyau vaguement urbain, implanté le long de la chaussée primitive s'y établit pour recevoir les services et bureaux indispensables¹¹². Les habitants du quartier, logés sur leurs « habitations » rurales y ont un « emplacement » comme on le voit sur la carte d'Etienne Champion (fig. 4-8).

Avec l'érection en 1698 de la paroisse de Saint-Denis, la limite Ouest de la paroisse de Saint-Paul est fixée à la ravine de la Grande Chaloupe. En 1726 la fondation de la paroisse de Saint-Louis porte la limite orientale à la ravine de la Chaloupe puis à celle des Avirons. En 1776, avec la création de la paroisse de Saint-Leu, la Ravine des Trois Bassins devient la limite orientale de la paroisse de Saint-Paul (fig. 4-5)¹¹³.

4.3 Les signatures.

Elles apparaissent, dans les registres de mariages dépouillés, à partir de 1724, et on en rencontre une, masculine, en 1701. Les copies des actes de baptêmes en mentionnent dès 1667. Dans les premiers temps, les marques se mêlent aux paraphes. Nous avons mené une double étude de la fréquence des signatures qui apparaissent dans les registres de baptêmes et dans ceux des mariages. En ce qui concerne les copies de registres, les signatures n'ont été relevées que dans la mesure où elles ont été notées dans le commentaire du rédacteur et/ou figurent sur l'acte lui-même. Les signatures multiples ont été dans la mesure du possible éliminées. Les signatures relevées des pères, parrains et marraines figurent au tableau 4-1, celles des époux et épouses figurent au tableau 4-2.

Les signatures de parrains et marraine ainsi que celles des époux et épouses, apposées sur les registres de baptêmes et de mariages nous permettent de nous faire une idée très approximative du niveau d'instruction dont jouit notre population au XVIII^e siècle. En effet, compte tenu des écarts observés dans les pourcentages obtenus selon les catégories de scripteurs, il semble que l'on puisse constater des tendances et tirer quelques conclusions chiffrées quant au niveau d'alphabétisation auquel serait parvenu hommes et femmes de notre population au cours du XVIII^e siècle et à l'orée du XIX^e.

Années	Signatures (brut)			Actes	Signatures (%)		
	Père	Parrain	Marraine		Père	Parrain	Marraine
1690-1699	11	12	2	106	10,38	11,32	1,88
1700-1709	10	35	3	131	7,63	26,72	1,53
1710-1719	14	44	8	190	7,37	23,16	4,21
1720-1729	43	70	46	271	15,97	25,63	5,90
1730-1739	66	107	24	243	27,16	44,00	9,88
1740-1749	74	110	53	247	29,96	44,53	21,42
1750-1759	86	121	57	289	29,76	41,87	19,72
1760-1769	105	172	100	362	29,00	47,50	27,62
1770-1779	130	215	108	404	32,16	53,22	26,73
1780-1789	153	255	166	514	29,77	49,61	32,29

Tableau 4-1 : Blancs de Saint-Paul. Evolution de la fréquence des signatures (registres de baptêmes).

¹¹² Jean Defos Du Rau. *L'île de La Réunion...*, op. cit., p. 440-441.

¹¹³ A. Shéret et P. Carrère. *Répertoire...*, op. cit., p. 141.

Années	Données brutes			% Saint-Paul		% Tamerville	
	Epoux	Epouse	Actes	Epoux	Epouse	Hommes	Femmes
1730-1739	47	15	77	61	19,5	66	36
1740-1749	35	19	45	78	42	63	44
1750-1759	27	12	52	52	23	74	43
1760-1769	62	39	91	68	43	83	54
1770-1779	63	47	82	77	57,5	85	67
1780-1789	135	104	157	86	66	90	71
1790-1799	134	90	151	89	60		
1800-1809	142	98	155	92	63		

Tableau 4-2 : Blancs de Saint-Paul. Evolution de la fréquence des signatures (registres de mariages).

Les courbes (fig. 4-14 et 15) toutes catégories et sexes de scripteurs confondus montrent les progrès dans l’alphabétisation de la population blanche. Progrès ralentis à deux reprises par deux périodes de régression : la première en 1710-1720 et qui ne concerne que les hommes, la seconde de 1750 à 1760, tous sexes confondus. Le pourcentage d’hommes et de femmes instruits (ou du moins sachant signer) progresse en parallèle des années 1730-40 aux années 1780-90. Par la suite le niveau d’instruction des femmes ne semble plus progresser.

Quoiqu’il en soit, si l’on s’en tient aux registres de mariages – les registres de baptêmes privilégiant les signatures masculines – à compter des années 1770-80, 50 % au moins des hommes et des femmes semblent pouvoir être rangés dans la catégorie des individus bénéficiant d’une certaine instruction. Notre population entre dans le XIX^e siècle en comptant 10 % d’illettrés parmi les hommes 40 % chez les femmes¹¹⁴. Nous sommes loin des signatures maladroites, des marques et des croix qui paraphent les actes de baptêmes, les pétitions des habitants (fig. 4-13), dans les années 1690-99. Cependant une signature suffit-elle à caractériser un niveau convenable d’instruction. Ce dernier peut dépendre de la composante professionnelle de la population, notion qui échappe à notre étude, ou de la progression de l’instruction élémentaire. Sur ce dernier point, les registres paroissiaux et d’état civil dépouillés apportent peu d’informations. Ils n’évoquent pour les années 1700-1710, ni l’action éducative de Louise Payet, épouse François Cauzan, ni celle de Nicolas Legras, que loge et nourrit Gilles Dennemont¹¹⁵. De même que le registre de sépultures ne signale pas la profession d’Armand

¹¹⁴ A Tourouvre de 1750 à 1770, ce sont 38,2 % des époux et 19,3 % des épouses qui signent. H. Charbonneau. *Tourouvre-au-Perche aux XVII^e et XVIII^e siècles. Etude de démographie historique*. Travaux et documents, Cahier n° 55, I.N.E.D., Puf. 1967, 423 pp., p. 42. En Ile de France Ganiage compte 40 % d’illettrés chez les hommes et 80 % chez les femmes. J. Ganiage. *Trois villages de l’île de France au XVIII^e siècle*. Cahier de l’I.N.E.D., n° 40, Puf, Paris, 1963, 121 pp., p. 41. Pour une idée de l’écriture et de la syntaxe de quelques « habitants », voir ADR. C° 1035. *Lettre de Henry Ricquebourg, du 1^{er} août 1756*. Ibidem. *Lettre de Henry Ricquebourg, du 2 août 1756*. Ibidem. C° 1065. *Déclaration d’une esclave marronne de l’île de France débarquée d’une pirogue à Bourbon. Février 1759 (?)*. Ibidem. C° 1067. *Déclaration de René Baillif concernant son esclave Manuel, du 3 août 1766*. Transcription et reproduction des documents dans : Robert Bousquet. *La Destruction des noirs marrons de Bourbon...*, op. cit., Livre 2.

¹¹⁵ Antoine Desforges-Boucher. « *Mémoire pour servir ... op. cit.*, p. 190.

L’éducation religieuse laisse par contre à désirer : le directeur Hébert demanda en 1709 que l’abbé Pierre Marquer, qui fut curé de Saint-Paul de 1702 à 1709, et son collègue Robin qui desservit Saint-Denis et Sainte-Suzanne de 1704 à 1714, fussent relevés de leurs fonctions et remplacés par d’autres prêtres « qui fassent les catéchismes aux enfants et leur apprennent à lire et écrire ». « Ce qui manque dans l’Isle, écrivait-il, ce sont deux femmes, veuves ou filles, dévotes, de 30 à 35 ans, pour élever les jeunes filles, leur apprendre à lire et à écrire, les instruire dans les principes de la Religion. On en pourrait trouver qui sçussent faire quelque ouvrage, entre autre de la toile, etc. A la Salpêtrière on n’en manquerait pas. Les habitants leur donneraient de quoi vivre, et il n’en coûterait que peu à la Compagnie ». « Hébert aux directeurs, le 12 février 1709 ». Cité par J. Barassin. *La vie quotidienne des habitants...* op. cit., p.167. Boucher qu’on ne peut taxer de complaisance envers les prêtres, les exonérait de ces accusations et liait la situation désastreuse dans laquelle grandissait la jeunesse créole à la négligence de leurs parents : « qu’avez-vous fait [...] de ces enfans après les avoir mis au monde ? Des bêtes féroces, des débauchés comme vous, auxquels vous n’avez jamais fait donner la moindre éducation, quoiqu’il n’ait dépendu que de vous, puisque, jusqu’à présent, il n’a point manqué d’ecclésiastiques dans l’Isle ». Ibidem. p. 167.

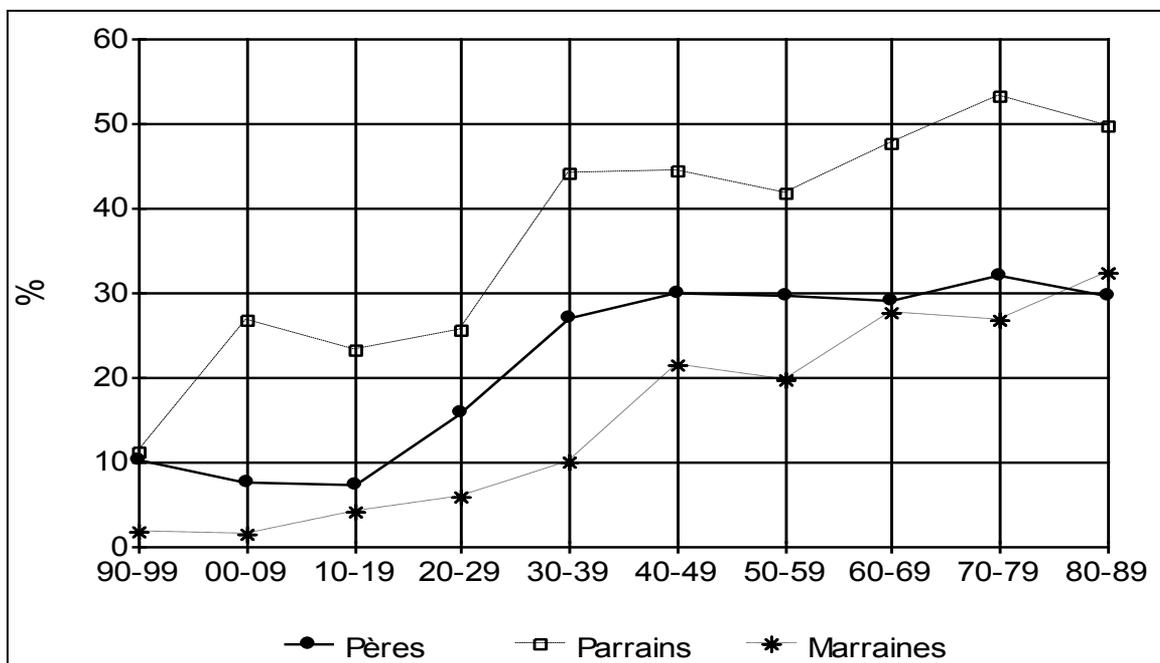


Figure 4-14: Blancs de Saint-Paul. Evolution de la fréquence des signatures des pères, parrains et marraines, dans les actes de baptêmes (1690-1789).

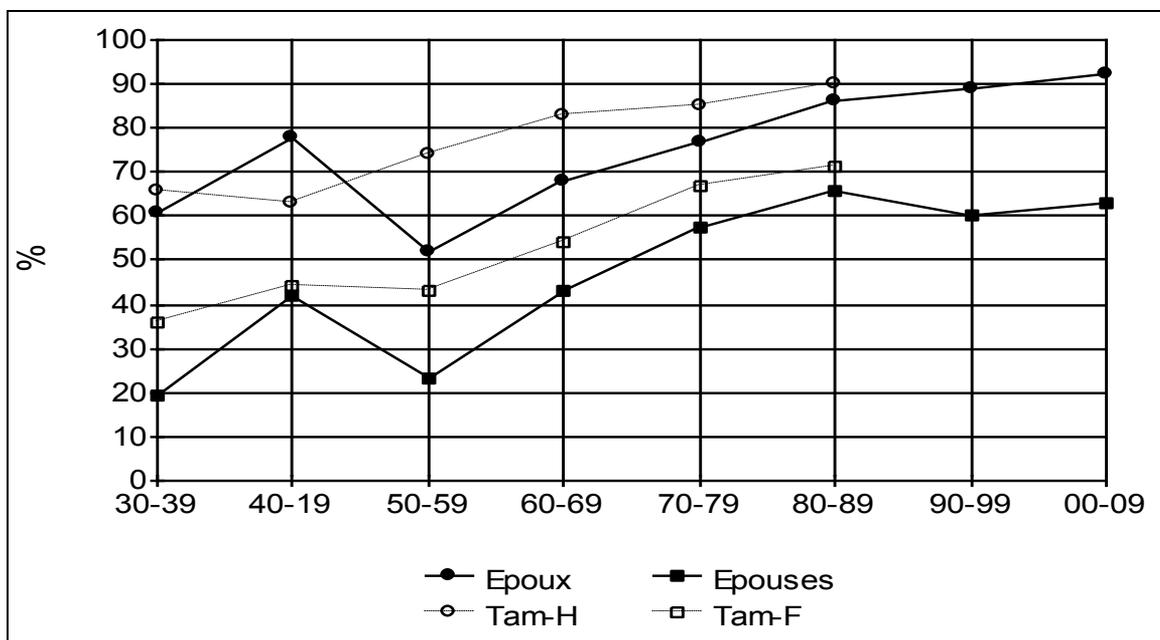


Figure 4-15 : Blancs de Saint-Paul. Evolution de la fréquence des signatures des conjoints, dans les actes de mariages (Saint-Paul et Tamerville (Tam)) (1730-1809).

Faut-il reconnaître dans le redressement des courbes de signatures des époux et des parrains, dans les années 1760-70, l'influence du collège Saint-Cyprien ouvert aux pensionnaires à Saint-Denis dès 1759. Comment expliquer que cette progression se poursuive malgré sa fermeture en 1769. Comment également interpréter la progression parallèle des signatures de femmes : épouses ou marraines. Il semble que, bien que sans grands succès, les premiers administrateurs pour le Roi aient souhaité favoriser partout un enseignement primaire financé par la Caisse de Commune. En 1789-90, note Wanquet, quelques paroisses, dont Saint-Paul, Saint-Pierre et Saint-Louis, Saint-Benoît et Saint-André ont un instituteur. Celui de Saint-Paul, nommé Bonne, n'apparaît pas dans les registres d'état civil dépouillés. Par contre, leur présence à Saint-Paul étant signalée dès 1770 (annexe VI), on relève dans ces derniers dix signatures d'instituteurs : un pauvre hère, souvent, que les recensements classent parmi les indigents. Il est vraisemblable que, pour beaucoup d'enfants de la population blanche, l'éducation se limite à l'enseignement de base, souvent dispensé par des pédagogues de fortune comme l'évoque Parny, avec un rien de condescendance. Il est vrai qu'il bénéficia, lui, du privilège d'être élève du collège Saint-Cyprien, et qu'il partit, en 1763, terminer ses études en France. En avril 1770, six ans après l'édit de mars 1764 portant rétrocession de Bourbon par la Compagnie des Indes au domaine royal, le collège Saint-Cyprien fermait ses portes : il n'existe plus à Bourbon d'enseignement secondaire. Celui des jeunes filles n'a jamais pu démarrer. Tout cela n'est pas inexact ; mais il faut dire que ces jugements péjoratifs, si constamment avancés, émanent de nantis, de lettrés pourvus d'offices, d'employés de la Compagnie, d'administrateurs, de bourgeois, de propriétaires terriens abstentionnistes, « gros blancs » somme toute, imbus de leur personne et pleins de mépris pour les Créoles, pour la plupart petits exploitants agricoles et artisans. Nombreux sont en effet les commentateurs qui, comme Parny dénoncent l'inculture foncière de nombre de créoles, jugent grossière l'ébauche d'éducation dont bénéficient beaucoup de leurs enfants :

« On ne se doute pas dans notre île de ce qu'est l'éducation... Ici l'on abandonne les enfants aux mains des esclaves, ils apprennent insensiblement les goûts et les mœurs de ceux avec qui ils vivent ; aussi, à la couleur près, très souvent le maître ressemble parfaitement à l'esclave. A sept ans, quelque soldat ivrogne leur apprend à lire, à écrire, et leur enseigne les quatre premières règles d'arithmétique : alors l'éducation est complète »¹¹⁹.

Mis à part la morgue dont use l'auteur de la missive envers les esclaves et les pédagogues ivrognes, il ressort de cette lettre qu'à la fin du XVIII^e siècle, à la veille de la Révolution, dans une île de l'océan Indien à l'Est de Madagascar, malgré l'éloignement, la misère et en dépit de l'indolence que l'on prêtait à leurs parents, beaucoup d'enfants créoles savaient lire, écrire et compter – les quatre premières règles d'arithmétique renvoyant aux quatre opérations – qu'en était-il, à la même époque, de leurs homologues picards, normand, bretons, ariégeois ou franciliens. Ces instituteurs de fortune se révèlent en définitive ni pires ni meilleurs qu'ailleurs puisque, pour ne prendre qu'un exemple, l'évolution de l'alphabétisation à Saint-Paul de La Réunion, mesurée à l'aune de la proportion des

¹¹⁹ Claude Wanquet. *Histoire d'une révolution : La Réunion (1789-1830)...* op. cit., t. 1, note 6, p. 70-71. Cette opinion est à rapprocher de celle que le Conseil de Bourbon émet sur les habitants, le 19 mars 1748 : « Des gens sans éducations, qui manquaient des notions les plus communes, sauf une centaine dont les pères, employés par la Compagnie, avaient appris dans la société des européens à donner une certaine éducation à leurs enfants ». R. Lucas et M. Serviabile. *Les gouverneurs de La Réunion, ancienne île Bourbon*. Centre de recherche Indianocéanique, Sainte-Clotilde, 1987, 187 pp., p. 50.

signatures, est comparable à celle de Tamerville dans le Cotentin, région dont l'évolution en ce domaine « s'aligne bien sur celle de la France du Nord »¹²⁰.

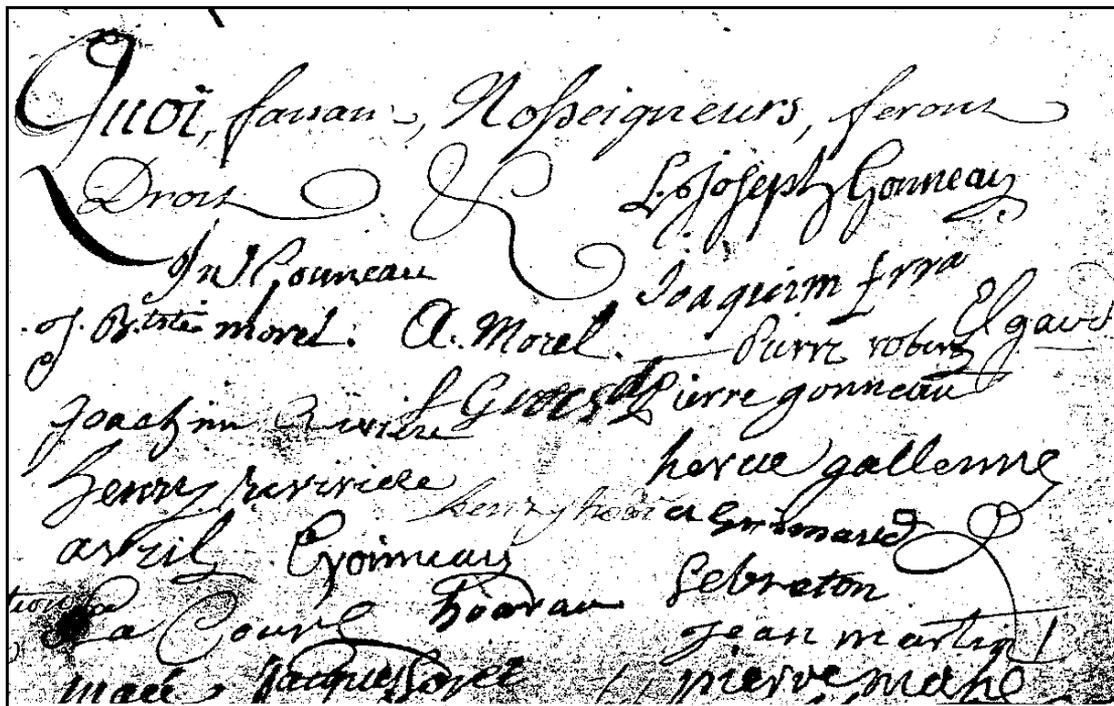


Figure 4-16: signatures d'habitants du quartier de Saint-Paul¹²¹.

¹²⁰ Ph. Wiel. « Une grosse paroisse du Cotentin aux XVIIe et XVIIIe siècles. Tamerville. Démographie. Société. Mentalité ». *Annales de démographie historique*. 1969. Villes et villages de l'ancienne France. Sirey, 1969. pp. 136-189 ; p. 139, tableau 2, et graphique n° 3, p. 172.

¹²¹ ADR. C° 1234. A Nosseigneurs du Conseil Supérieur de l'isle de Bourbon, le 1^{er} octobre 1749.